

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Caisse des Dépôts et
Consignations du Bénin



MINISTÈRE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



LA BANQUE
MONDIALE

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT
FÉMININ ET ACCÈS AU FINANCEMENT (WEDAF)**

**PLAN DE MOBILISATION DES
PARTIES PRENANTES (PMPP)**

Septembre 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	3
SIGLES ET ACRONYMES	4
1. INTRODUCTION	5
1.1. Contexte et description du projet	5
2. OBJECTIF ET DESCRIPTION DU PMPP	7
2.1. Zones d'intervention du Programme	7
2.2. Résumé de l'approche méthodologique appliquée	7
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	8
3.1. Parties prenantes touchées	8
3.2. Autres parties concernées	8
3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	12
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	15
4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	15
4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	16
4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes	19
4.4. Information des parties prenantes	24
4.4.1. Information aux collectivités locales et aux parties touchées	24
4.4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations	24
4.4.2.1. Type d'informations à diffuser	24
4.4.2.2. Moyens et outils de communication	24
4.4.2.3. Gestion des feedbacks et partage d'informations	27
4.4.2.4. Mise à jour régulière du PMPP	27
4.5. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	27
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	30
5.1. Ressources	30
5.2. Budget estimatif et financement	31
5.3. Fonctions et responsabilités de la coordination	34
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	36
6.1. Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes	36
6.2. Parties prenantes concernées par le Mécanisme de Gestion des Plaintes	36
6.3. Organisation et fonctionnement du MGP	36
6.3.1. Description du mécanisme de règlement des plaintes	36

6.3.2. Dispositif du mécanisme de gestion des plaintes	37
7. SUIVI PARTICIPATIF ET RAPPORTS	41
7.1. Modalités de suivi et d'établissement des rapports sur la mise en œuvre du PMPP	
41	
7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Activités d'assistance technique complémentaires	6
Tableau 2 : Niveau d'influence des autres parties prenantes	9
Tableau 3 : Répartition sectorielle des parties prenantes intéressées	11
Tableau 4 : Groupes vulnérables et contraintes d'accès à l'information et aux avantages du WEDAF	13
Tableau 5 : Répartition des participants aux différentes consultations des parties prenantes du WEDAF	15
Tableau 6 : Besoins exprimés par les parties prenantes rencontrées	17
Tableau 7 : Programme de mobilisation des parties prenantes	20
Tableau 8 : Coût prévisionnel des activités du PMPP (WEDAF)	32

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Organisation et le fonctionnement du MGP du WEDAF	39
---	-----------

SIGLES ET ACRONYMES

ABE	: Agence béninoise pour l'Environnement
ADPME	: Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
ANCB	: Association Nationale des Communes du Bénin
APBEF	: Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Bénin
CCGP	: Comité Communal de Gestion des Plaintes
CCI	: Chambres de Commerce et d'Industrie
CDC Bénin	: Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin
CES	: Cadre Environnemental et Social
CLGP	: Comité Local de Gestion des Plaintes
CNGPR	: Comité National de Gestion des Plaintes et de Recours
EAS	: Exploitation et Abus Sexuels
FIGPME	: Fonds d'Investissement et de Garantie pour les PME
HS	: Harcèlement Sexuel
IMF	: Institution de Microfinance
INF	: Institut National de la Femme
INStaD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MGPT	: Mécanisme de Gestion des Plaintes lié au Travail
NES	: Normes Environnementales et Sociales
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
RSE	: Responsable Suivi-Évaluation
SAE	: Structures d'Appui aux Entreprises
SFD	: Système Financier Décentralisé
SNPDPM	: Stratégie Nationale de Promotion et de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
SPM	: Spécialiste en Passation de Marchés
UGP	: Unité de Gestion du Projet
ULPE	: Unités Locales de Promotion de l'Emploi
VBG	: Violences Basées sur le Genre
WBU	: Women Business Unit
WEDAF	: Women Entrepreneurship Development & Access to Finance – projet de développement de l'entrepreneuriat féminin et accès au financement

1.1. Contexte et description du projet

Le Gouvernement de la République du Bénin, avec l'appui de la Banque mondiale, compte mettre en œuvre le Projet de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et d'Accès au Financement (WEDAF), un programme ambitieux visant à transformer durablement le paysage entrepreneurial féminin au Bénin. Doté d'un financement de 100 millions USD sur six ans, le projet adopte une approche hybride combinant l'Instrument Program-for-Results (PforR) et l'Investment Project Financing (IPF), afin de maximiser l'impact des interventions.

Le Bénin a engagé d'importantes réformes pour stimuler la compétitivité de ses Petites et Moyennes Entreprises (PME), dont l'entrepreneuriat féminin constitue un levier stratégique majeur. Cependant, ce potentiel reste sous-exploité. L'économie béninoise demeure marquée par une forte informalité, avec seulement 12,4% d'entreprises féminines formalisées. L'accès au financement demeure l'un des principaux freins, les femmes étant 45% plus susceptibles d'être exclues du système financier formel selon la SNIF 2023-2027.

Ce déficit de financement est aggravé par des contraintes structurelles : manque de capacités en gestion, accès limité aux marchés, discriminations dans l'accès à la propriété foncière, et vulnérabilité aux changements climatiques. Ces contraintes se traduisent par un faible taux de survie des nouvelles entreprises accordé à seulement 20 % selon une étude de l'Observatoire de création des sociétés au Bénin ; ce qui contribue à une forte mortalité des entreprises féminines et à une sous-utilisation de leur potentiel de croissance.

Face à ces défis, le Gouvernement a mis en place plusieurs mécanismes structurants tels que la **Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin)**, le **Fonds National de Développement Agricole (FNDA)**, le **Fonds National de Garantie et d'Assistance aux PME (FIGPME)** et le **Fonds de Garantie (FONAGA)**. Le WEDAF vient compléter et renforcer ces dispositifs en ciblant spécifiquement les besoins et contraintes des femmes entrepreneures.

La composante IPF du projet faisant l'objet du présent PMPP est structuré en deux sous composantes suivantes :

- **Sous-composante 1 : Assistance technique** qui s'applique à tous les domaines d'intervention et contribue à l'amélioration de la mise en œuvre globale du programme. Il comprend l'assistance technique aux agences de mise en œuvre du projet (ADPME, CDCB, FIGPME) ainsi qu'aux institutions financières qui s'associeront au programme pour le déploiement de ses différents instruments financiers. L'assistance technique aux institutions financières sera conçue avec la Société Financière Internationale (SFI) afin d'assurer la complémentarité avec leurs services de conseil aux banques et aux Institutions de Microfinance (IMF).
- **Sous-composante 2 : Émission d'obligations liées à la durabilité** qui vise à introduire un instrument financier innovant pour renforcer la capacité de financement de la **CDCB** et soutenir les femmes-MPME. Elle prévoit l'émission d'**obligations liées à la durabilité (SLB)** en monnaie locale, d'un montant maximum de 30 millions USD, sur une durée de 5 ans, avec une garantie partielle en espèces de l'IDA (jusqu'à 10 millions USD). Cette approche complète les autres instruments du projet, tels que la ligne de crédit (LoC) et le guichet femmes entrepreneures du FIGPME.

Tableau 1 : Activités d'assistance technique complémentaires

Soutien IPF	AT complémentaire potentielle via le volet IPF
Accès au financement	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de marché axée sur les besoins des femmes entrepreneures • Identification de consultants, dont un arrangeur, pour la structuration du SPV • Avis de deuxième partie par un tiers externe pour l'obligation liée au développement durable • Due diligence des PFI pour la ligne de crédit • Conseil en structuration de fonds d'investissement et questions juridiques et fiscales connexes • Assistance technique pour les PFI dans le cadre de la ligne de crédit et mise en œuvre d'une garantie de crédit partielle • Assistance technique pour le CDC Bénin et la facilité de financement à long terme • Préparation à l'investissement pour les femmes entrepreneures
Subventions de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le financement des subventions pour les programmes d'autonomisation économique des femmes et de femmes chefs d'entreprise et son manuel de procédure
Développement de l'écosystème entrepreneurial féminin	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse approfondie des performances des programmes d'incubateurs et d'accélérateurs • Assistance technique pour renforcer l'organisation de soutien aux femmes entrepreneurs • Assistance technique pour soutenir le développement d'un programme de mentorat et de réseautage pour les femmes en affaires • Mise en œuvre des réformes
Vérification, audit et documents de base du projet S&E	<ul style="list-style-type: none"> • Audit financier du volet IPF • Assistance technique pour soutenir le système de suivi et d'évaluation du PforR afin de suivre les progrès de la mise en œuvre, la coordination et la vérification par des tiers. • Assistance technique pour soutenir le mécanisme de règlement des griefs basé sur les TIC et la satisfaction des bénéficiaires • Documents de base du programme (garanties, manuel de procédures des différents instruments, etc.)

Mais, la mise en œuvre du projet WEDAF, bien que génératrice d'impacts économiques et sociaux positifs importants, pourrait également engendrer certains risques et impacts négatifs, directs ou indirects, qu'il convient d'identifier et de maîtriser.

Pour atténuer ces risques et conformément aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES10) de la Banque mondiale, l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été initié.

2. OBJECTIF ET DESCRIPTION DU PMPP

L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet WEDAF.), il identifiera le plus possible les principales parties prenantes susceptibles d'être affectées directement ou indirectement par le Projet, ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives à la mise en œuvre des activités du Projet.

Ce PMPP vise à garantir l'information, la consultation, la participation active et l'inclusion de toutes les parties prenantes, ainsi qu'à mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible, transparent et efficace, y compris pour les plaintes sensibles liées aux violences basées sur le genre et au harcèlement sexuel (EAS/HS). Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

2.1. Zones d'intervention du Programme

Le projet WEDAF (Women Entrepreneurship Development & Access to Finance) intervient au niveau national au Bénin, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Promotion et de Développement des PME (SNPDPM 2025-2029).

2.2. Résumé de l'approche méthodologique appliquée

Conformément à la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES10) de la Banque mondiale, la méthodologie d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet WEDAF repose sur une approche participative et inclusive. Elle vise à identifier et impliquer toutes les catégories d'acteurs concernés, afin d'assurer leur intégration dans le processus décisionnel et garantir la réussite ainsi que la durabilité du projet.

La démarche a débuté par l'identification des parties implique grâce à une revue documentaire, des échanges avec les institutions pilotes (CDCB, ADPME) et la capitalisation d'expériences antérieures. Cette étape a permis d'établir une cartographie des acteurs clés, distinguant les bénéficiaires directs, les parties intéressées et les groupes vulnérables. Ensuite, une planification des consultations a été réalisée, en mobilisant les acteurs institutionnels et locaux à travers l'ULPE, les collectivités territoriales et les associations professionnelles, avec des supports de communication adaptés, y compris en langues locales.

La phase de consultation a pris la forme de rencontres bilatérales et collectives impliquant des entrepreneures féminines, des associations professionnelles, des institutions financières, des structures d'appui, des autorités locales et des groupes vulnérables (femmes rurales, handicapées, jeunes entrepreneures, etc.). Ces échanges ont permis de recueillir les préoccupations et attentes des parties.

Enfin, les données fournissent ont été analysées afin de catégoriser les acteurs, préciser leurs rôles et évaluer leurs niveaux d'influence. Ces résultats ont servi à l'élaboration du rapport de PMPP, intégrant les préoccupations exprimées et proposant un dispositif de communication et de gestion des plaintes, y compris pour les violences basées sur le genre. Une restitution et validation finale sont prévues lors d'un atelier coordonné par la CDCB, avec l'ADPME, le FIGPME et les partenaires, afin d'amender et valider la version définitive du plan.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

3.1. Parties prenantes touchées

Les **parties directement touchées** par les interventions du WEDAF concernent en priorité les **entrepreneures féminines** qui bénéficieront des activités prévues dans les composantes du projet :

Sous-composante 1 : Assistance technique

- ✓ Entrepreneures en démarrage (création d'activités)
- ✓ Entrepreneures en amorçage (développement initial)
- ✓ Entrepreneures en croissance (expansion d'activités existantes)
- ✓ Entreprises féminines à fort potentiel
- ✓ Structures d'Appui aux Entreprises (SAE) certifiées et leurs bénéficiaires
- ✓ Membres d'associations professionnelles de femmes entrepreneures (AFACEB, FEFA, AWEP, WINFUND-BENIN, WIN, etc.), utilisées comme canal de mobilisation
- ✓ Caisse des Dépôts et Consignation du Bénin (CDC Bénin)
- ✓ Agence de Développement des PME (ADPME)

Sous-composante 2 : Émission d'obligations liées à la durabilité

- ✓ Entrepreneures bénéficiaires de la ligne de crédit bancaire
- ✓ Entrepreneures bénéficiaires du fonds d'investissement (ciblant les championnes)
- ✓ Entrepreneures bénéficiaires des subventions de démarrage
- ✓ Entrepreneures accédant à la garantie FIGPME
- ✓ Utilisatrices des Systèmes Financiers Décentralisés (microfinances) dans le cadre du WEDAF
- ✓ Caisse des Dépôts et Consignation du Bénin (CDC Bénin)
- ✓ FIGPME (garanties et instruments financiers)
- ✓ Banques commerciales et Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

3.2. Autres parties concernées

Ces parties ne sont pas directement bénéficiaires, mais jouent un rôle clé dans la mise en œuvre, la régulation ou l'accompagnement du projet. Elles se présentent comme suit :

- ✓ Ministère de l'Économie et des Finances (la DGFD),
- ✓ Ministère des PME et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE),
- ✓ Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC),
- ✓ Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND),
- ✓ Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP),

- ✓ Ministère du Développement et de la Coordination de l’Action Gouvernementale (MDC),
- ✓ Ministère de la Justice et de la Législation (MJL),
- ✓ Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM),
- ✓ Ministère du Travail et de la Fonction Publique
- ✓ FIGPME (garanties et instruments financiers)
- ✓ Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD)
- ✓ Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF)
- ✓ Prestataires de services (assistance technique, incubateurs financiers)
- ✓ GIZ (ProPME),
- ✓ BeniBiz,
- ✓ IFEV-Bénin,
- ✓ Women Business & the Law (WBL)
- ✓ Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (coordination et Women Business Unit)
- ✓ ULPE (mobilisation locale)
- ✓ Organisations professionnelles et ONG (ONG locales, CARE Bénin, associations de femmes, organisations de défense des droits des femmes)
- ✓ Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)
- ✓ Universités et centres de recherche (production de connaissances, études d’impact)
- ✓ Médias traditionnels et plateformes digitales (diffusion et communication)
- ✓ Autorités locales (collectivités territoriales, ANCB) et coutumières
- ✓ Etc.

Le tableau ci-dessous présente le niveau d’influence de chacune de ces parties prenantes dans le cadre du WEDAF

Tableau 2 : Niveau d’influence des autres parties prenantes

Acteur / Organisation	Rôle principal dans le projet	Niveau d’influence	Niveau d’intérêt
Ministère de l’Économie et des Finances (MEF)	Supervision financière, accords avec la Banque mondiale	Très élevé	Élevé
Ministère des PME et de la Promotion de l’Emploi (MPMEPE)	Pilotage des réformes pro-PME et entrepreneuriat féminin	Élevé	Très élevé
Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC)	Appui aux réformes commerciales, accès aux marchés	Moyen	Élevé
Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)	Digitalisation des procédures, plateformes e-PME	Moyen	Élevé

Acteur / Organisation	Rôle principal dans le projet	Niveau d'influence	Niveau d'intérêt
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)	Appui aux femmes entrepreneures dans l'agroalimentaire	Moyen	Élevé
Ministère du Développement et de la Coordination (MDC)	Suivi stratégique des programmes nationaux	Élevé	Moyen
Ministère de la Justice et de la Législation (MJL)	Réformes juridiques et protection des droits des femmes	Moyen	Moyen
Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM)	Inclusion sociale et financière des femmes vulnérables	Moyen	Très élevé
Ministère du Travail et de la Fonction Publique	Régulation du travail, appui à l'emploi féminin	Moyen	Moyen
FIGPME	Garanties et instruments financiers pour les MPME	Élevé	Très élevé
Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStad)	Production de données et suivi-évaluation	Moyen	Moyen
Direction Générale du Financement et du Développement (DGFD)	Gestion fiduciaire et suivi des financements	Élevé	Élevé
Banques commerciales et SFD	Octroi de crédits aux entreprises féminines	Très élevé	Très élevé
APBEF	Coordination du secteur bancaire	Élevé	Moyen
Prestataires de services (incubateurs, AT)	Accompagnement technique, renforcement de capacités	Moyen	Élevé
ONU Femmes	Expertise genre, financement complémentaire	Moyen	Élevé
GIZ (ProPME)	Coopération technique, financement parallèle	Moyen	Élevé
BeniBiz	Incubation et formation des entrepreneures	Faible	Élevé
IFEV-Bénin	Formation et appui aux femmes entrepreneures	Faible	Élevé
Women Business & the Law (WBL)	Expertise en droit et égalité économique	Moyen	Moyen
ADPME (WBU)	Coordination opérationnelle et suivi des bénéficiaires	Très élevé	Très élevé
ULPE	Mobilisation locale des bénéficiaires	Moyen	Élevé
Chambres consulaires (CCI, CMA)	Relais régionaux et appui sectoriel	Moyen	Élevé
Organisations professionnelles et ONG (CARE, assos femmes, etc.)	Sensibilisation, accompagnement de proximité	Moyen	Très élevé
ADSC (Sèmè City)	Innovation et incubation d'entreprises	Moyen	Élevé
Universités et centres de recherche	Études d'impact et production de connaissances	Faible	Moyen
Médias traditionnels et plateformes digitales	Diffusion d'informations, communication	Moyen	Moyen

Acteur / Organisation	Rôle principal dans le projet	Niveau d'influence	Niveau d'intérêt
Autorités locales (collectivités, ANCB) et coutumières	Appui à la mobilisation, légitimité sociale	Moyen	Élevé

Au cours de la mise en œuvre, les parties seront régulièrement informées de l'état d'avancement des activités réalisées et planifiées, avec une fréquence trimestrielle. Cette communication, basée sur des documents de synthèse issus des rapports trimestriels, semestriels et annuels, leur permettra de suivre de près l'exécution du projet. En complément, d'autres outils de communication pourront être mobilisés en fonction des cibles et de leur niveau d'instruction : réunions communautaires, entretiens ciblés, comptes rendus simplifiés ou encore supports en langues locales. Cette combinaison de canaux vise à garantir l'accessibilité, la transparence et l'inclusion de toutes les parties impliquées. Le tableau ci-après présente la répartition des parties prenantes selon les différents secteurs.

Tableau 3 : Répartition sectorielle des parties prenantes intéressées

Secteur privé	Secteur public	Société civile	Bailleurs de fonds
<ul style="list-style-type: none"> - Banques commerciales - Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) - Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF) - Prestataires de services financiers et incubateurs - Entreprises et coopératives féminines - Structures d'appui privées (incubateurs, cabinets, SAE) - CIF Assurance, micro-assurances 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) - Ministère des PME et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE) - Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) - Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND) - Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) - Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (MDC) - Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) - Ministère du Travail et de la Fonction Publique - ADPME (coordination et WBU) - ULPE (mobilisation locale) - CDC Bénin (gestion financière) - FIGPME (garanties et instruments financiers) - BCEAO - INStaD - DGFD - Chambres consulaires : CCI, CMA 	<ul style="list-style-type: none"> - ONG locales et nationales - Associations de femmes entrepreneures - Organisations de défense des droits des femmes - CARE Bénin - Réseaux professionnels féminins (WIN, FEFA, etc.) - Médias communautaires et plateformes digitales - Chefferies traditionnelles - 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque mondiale - ONU Femmes - GIZ (ProPME) - Gouvernement du Canada - Coopération Belge (PAEFA) - BeniBiz - IFEV-Bénin - Women Business & the Law (WBL) Etc.

Secteur privé	Secteur public	Société civile	Bailleurs de fonds
	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) - Autorités locales (collectivités, ANCB) - Universités, centres de recherche 		

3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Dans le cadre du projet WEDAF, les groupes vulnérables sont entendus comme toutes les personnes ou catégories sociales qui pourraient être disproportionnellement impactées ou exclues des bénéfices du projet en comparaison avec d'autres groupes, en raison de leur situation particulière (sociale, économique, culturelle, physique ou géographique).

L'un des enjeux majeurs du PMPP est donc de s'assurer que ces groupes soient identifiés, consultés et accompagnés par des mécanismes spécifiques afin de réduire les risques d'exclusion, de renforcer leur accès à l'information et aux opportunités offertes par le projet, et de garantir leur implication effective dans les activités.

Les groupes vulnérables ou défavorisés peuvent comprendre notamment :

- les femmes entrepreneures rurales, souvent à faible niveau d'éducation, peu ou pas formalisées, et opérant dans des secteurs de subsistance (agriculture, transformation artisanale, petit commerce) ;
- les jeunes femmes entrepreneures, ayant un accès limité au capital de démarrage et au réseautage professionnel ;
- les femmes entrepreneures cheffes de ménage et veuves, particulièrement exposées aux contraintes économiques et sociales ;
- les femmes entrepreneures en situation de handicap (physique, sensoriel, intellectuel) qui rencontrent des obstacles structurels d'accès à l'information, à la mobilité et au financement ;
- les femmes entrepreneures âgées (70 ans et plus) encore actives dans des activités génératrices de revenus mais sans protection sociale ;
- les entrepreneures issues de zones reculées ou enclavées, souvent marginalisées du fait de l'éloignement géographique et du manque d'accès aux dispositifs financiers et d'accompagnement ;
- les femmes entrepreneures vivant dans des milieux à forte prévalence de pratiques patriarcales ou religieuses (certaines femmes musulmanes par exemple qui ne conçoivent pas le prêt comme moyen de financement en raison de la religion), où la décision économique dépend souvent des conjoints ou de la famille élargie ;
- les micro-entreprises féminines informelles (non immatriculées, sans IFU), qui constituent la majorité mais restent exclues des services financiers formels.

Les consultations menées dans le cadre de l'élaboration du PMPP n'ont pas permis d'identifier directement des personnes vulnérables déjà affectées ou engagées dans les activités du projet WEDAF. Toutefois, cela ne signifie pas que de tels groupes n'existent pas dans l'écosystème entrepreneurial féminin au Bénin.

Le présent PMPP prévoit des dispositions spécifiques pour identifier ces groupes vulnérables au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet et développer des mesures adaptées afin d'assurer leur inclusion effective. Ces mesures permettront de réduire les risques d'exclusion liés notamment à l'accès à l'information, aux services d'appui entrepreneurial et aux mécanismes de financement.

Le tableau ci-dessous présente, à titre indicatif, les catégories de groupes vulnérables possibles pour chaque axe stratégique du WEDAF ainsi que les principaux obstacles qu'ils pourraient rencontrer dans l'accès à l'information et aux avantages du projet.

Tableau 4 : Groupes vulnérables et contraintes d'accès à l'information et aux avantages du WEDAF

N°	Composantes du WEDAF	Groupes vulnérables possibles	Obstacles d'accès à l'information	Obstacles d'accès aux avantages du Projet
1	Sous-composante 1 Assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneures rurales (informelles, peu alphabétisées) - Jeunes entrepreneures (déscolarisées, sans capital) - Entrepreneures cheffes de ménage et veuves - Personnes en situation de handicap (femmes surtout) - Entrepreneures issues de zones enclavées ou reculées - Entrepreneures dans des zones à forte prévalence patriarcale 	<ul style="list-style-type: none"> - Barrières linguistiques (info en français, non traduite en langues locales) - Difficulté d'accès aux plateformes numériques - Marginalisation dans les consultations (poids des normes sociales) - Insuffisance de relais d'information dans les zones reculées 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible accès aux programmes de formation et coaching (coût de transport, éloignement) - Manque de moyens financiers pour participer aux activités de réseautage ou foires - Exclusion des SAE si critères de sélection trop exigeants - Risque de stigmatisation et d'autocensure dans les espaces publics (patriarcat, normes sociales)
2	Sous-composante 2 : Émission d'obligations liées à la durabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Micro-entreprises féminines non formalisées (sans IFU) - Entrepreneures cheffes de ménage avec faibles revenus - Entrepreneures en situation de handicap (mobilité réduite) - Entrepreneures âgées encore actives sans protection sociale - Jeunes entrepreneures sans garanties matérielles - Entrepreneures Orphelines/déplacées 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible maîtrise des dispositifs financiers - Méconnaissance des produits financiers adaptés (garantie FIGPME, subventions, fonds d'investissement) - Communication insuffisante dans les zones rurales - Manque de compétences numériques pour les démarches en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de garanties matérielles exigées par les banques - Faible accès au crédit bancaire classique - Risque d'exclusion des fonds d'investissement réservés aux « championnes » - Difficultés à remplir les critères d'éligibilité aux subventions de démarrage - Risque de dépendance à des intermédiaires exploitants pour accéder aux financements

N°	Composantes du WEDAF	Groupes vulnérables possibles	Obstacles d'accès à l'information	Obstacles d'accès aux avantages du Projet
		internes sans réseau de soutien		

Les catégories mentionnées ci-dessus seront revues et actualisées tout au long du processus d'examen préalable des sous-projets et des évaluations environnementales et sociales associées.

À cette étape, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et ses consultants auront la responsabilité d'identifier, dans chaque zone d'intervention, des représentants issus des groupes vulnérables. Ces représentants seront mobilisés pour s'assurer que les dispositifs d'accompagnement, ainsi que les mesures d'atténuation prévues par le WEDAF intègrent effectivement leurs besoins spécifiques et favorisent leur accès aux opportunités du projet.

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Dans le cadre de l'élaboration du présent PMPP, un processus participatif a été conduit afin d'assurer l'implication effective des différentes catégories de parties prenantes du projet WEDAF. Ce processus a combiné :

- des entretiens ciblés avec les acteurs institutionnels et partenaires techniques,
- des focus groups avec les responsables d'associations de femmes entrepreneures et certaines Structures d'Appui aux Entreprises (SAE),
- ainsi que des consultations directes avec des femmes entrepreneures bénéficiaires potentielles du projet.

Les consultations se sont déroulées du 13 août au 03 septembre 2025 et ont permis de recueillir les préoccupations, attentes et propositions d'un large éventail d'acteurs. Au total, **103 personnes** ont participé, dont **39 hommes** et **64 femmes** (voir le résumé des comptes rendus en annexe).

Tableau 5 : Répartition des participants aux différentes consultations des parties prenantes du WEDAF

Date	Lieu	Structures	Nbre total de participants	Participation	
				Hommes	Femmes
13/08/2025	Cotonou	CDC Bénin	6	4	2
14/08/2025	Cotonou	ADPME	6	5	1
18/08/2025	Abomey-Calavi	SAE_SECOFI Bénin	3	3	0
20/08/2025	Cotonou	FEFA	5	2	3
20/08/2025	Abomey-Calavi	ANPE	2	1	1
21/08/2025	Cotonou	Réseau WIN	4	1	3
23/08/2025	Abomey-Calavi	Femmes entrepreneures/ Dieu d'Amour	52	2	50
26/08/2025	Abomey-Calavi	CIF Assurance	2	2	0
26/08/2025	En ligne	MEF	2	2	0
26/08/2025	Cotonou	Projet FP2E – Sèmè City	5	3	2
28/08/2025	Abomey-Calavi	ULPE	3	2	1
29/08/2025	Cotonou	INStaD	4	4	0
01/09/2025	Abomey-Calavi	FECECAM	4	4	0
03/09/2025	Cotonou	CCIB	3	2	1
03/09/2025	En ligne	PADME	2	2	0
Total			103	39	64

Les consultations ont porté principalement sur :

- l'implication des parties prenantes institutionnelles (ULPE, ANPE, CCIB, INStaD, MEF, agences spécialisées, SFD, etc.) ;
- la mise en place et l'opérationnalisation d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) simple, inclusif et accessible à tous ;

- le ciblage transparent et rigoureux des bénéficiaires ;
- la nécessité d'un accompagnement adapté, en particulier pour les femmes entrepreneures vulnérables ;
- l'importance du suivi post-financement et de la communication continue entre l'unité de gestion et les bénéficiaires.

Ces consultations ont confirmé la pertinence du projet WEDAF et ont enrichi la conception de ses composantes, notamment en matière de mobilisation des acteurs, de sélection des bénéficiaires, et de mise en place d'un mécanisme efficace et inclusif de gestion des plaintes.

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Les consultations menées auprès des parties prenantes du projet WEDAF ont permis d'identifier un ensemble de besoins et attentes, principalement liés à l'accès à l'information, à la communication et à l'appui institutionnel et technique. Ces besoins traduisent la volonté des acteurs d'être associés de manière active et continue à la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre du WEDAF, les besoins et recommandations exprimés sont de :

- assurer une information claire et régulière sur les opportunités offertes, les critères de sélection et les modalités d'accès aux financements ;
- garantir la transparence et l'équité dans le choix des bénéficiaires, avec l'implication des acteurs de proximité (ULPE, collectivités locales, associations de femmes) ;
- mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) simple, inclusif et accessible, comprenant des points focaux locaux, un numéro vert et des dispositions adaptées aux femmes vulnérables ;
- impliquer activement les parties prenantes clés de l'écosystème entrepreneurial (banques partenaires, SFD, APIEx, DGI, ATDA, FNDA, collectivités locales, CCI, CMA) dans la mise en œuvre du projet ;
- renforcer les capacités des Structures d'Appui aux Entreprises (SAE) et des associations féminines à travers des formations, du mentorat, des moyens financiers et logistiques, en favorisant l'émergence d'entreprises championnes ;
- créer un réseau fédérateur regroupant les SAE et associations de femmes entrepreneures, pour stimuler le partage d'expériences, le mentorat et le réseautage ;
- former les bénéficiaires sur l'éducation fiscale, financière et les pratiques de gestion ;
- promouvoir le marketing digital et l'utilisation des réseaux sociaux comme leviers de développement commercial ;
- créer un guichet unique de propriété intellectuelle pour protéger les innovations des femmes entrepreneures ;
- organiser des rencontres régulières avec les groupements et associations de femmes pour recueillir leurs besoins et attentes ;
- accorder une attention particulière aux femmes analphabètes ou peu instruites lors de la sélection des bénéficiaires.

- développer des cadres de dialogue et de communication permanents entre les femmes entrepreneures, leurs associations/réseaux et l'unité de gestion du projet, afin d'assurer un suivi participatif et transparent ;
- mener des actions de sensibilisation communautaire, y compris auprès des conjoints et leaders traditionnels, pour renforcer l'acceptation sociale et l'autonomisation des femmes ;
- prendre en compte les réalités de terrain et les contraintes sociales, économiques et culturelles rencontrées par les bénéficiaires, notamment les femmes vulnérables ou primo-entrepreneures ;
- capitaliser sur les expériences et bases de données existantes (WIN Bénin, CARE/MIHR, autres projets pertinents) pour améliorer le ciblage et accroître la pertinence des interventions du WEDAF.

Le tableau ci-dessous présente le point des besoins exprimés par les parties prenantes rencontrées ainsi que quelques actions proposées :

Tableau 6 : Besoins exprimés par les parties prenantes rencontrées

Partie prenante	Besoins des parties prenantes	Actions proposées
SAE (Structures d'Appui aux Entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un rôle plus actif dans le déploiement du projet WEDAF ; - Disposer de points focaux dédiés au MGP ; - Renforcer les compétences techniques des SAE ; - Mettre à disposition des SAE, de moyens logistiques pour accompagner efficacement les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner et former des points focaux SAE ; - Organiser de sessions de renforcement de capacités des SAE ; - Doter les SAE en outils numériques et logistiques ; - Intégrer systématiquement les SAE dans le suivi du MGP.
Femmes entrepreneures (FEFA)	<ul style="list-style-type: none"> - Accéder à un mentorat structuré et personnalisé ; - Bénéficier d'un accompagnement adapté aux stades d'évolution des entreprises ; - Disposer d'une fédération représentative des femmes entrepreneures ; - Être associées à la gestion des plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme de mentorat par secteur ; - Création et appui à une fédération nationale ; - Inclure de représentantes dans les comités de gestion des plaintes
ANPE Atlantique 2	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un processus de sélection clair et équitable ; - Rapprocher le MGP des bénéficiaires ; - Assurer l'inclusion des groupes vulnérables ; - Sensibiliser les conjoints pour lever les résistances sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'opportunité d'intégrer l'ANPE dans le dispositif institutionnel du WEDAF, notamment pour renforcer le processus de sélection et d'accompagnement des entreprises en phase de démarrage et d'amorçage - Élaborer et publier les critères de sélection transparents ; - Créer des cellules locales de MGP ; - Organiser des campagnes de

Partie prenante	Besoins des parties prenantes	Actions proposées
		<p>sensibilisation ciblées sur les femmes vulnérables ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers communautaires avec l'implication des conjoints.
Réseau WIN Bénin	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les acquis des projets et expériences passés ; - Renforcer le réseautage des associations de femmes ; - Impliquer le réseau WIN dans la communication du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inclure des associations de femmes entrepreneures dans le réseau WEDAF
ONG Dieu d'Amour	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi après octroi de financements ; - Garantir la transparence des processus de sélection des bénéficiaires ; - Faciliter l'accès des bénéficiaires à des crédits adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des visites post-financement ; - Créer un système de reporting participatif ; - Créer des partenariats avec les IMF pour proposer des crédits mieux adaptés.
CIF Assurances Vie	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'éducation financière et l'assurance dans les dispositifs de financement pour réduire les risques dans le cadre du WEDAF. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des modules de formation sur l'assurance pour les bénéficiaires ; - Intégrer de micro-assurances liées aux crédits WEDAF.
Agence de Développement Sèmè City (ADSC)	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les innovations existantes au niveau du FP2E ; - Accompagner les femmes dans l'innovation technologique ; - Assurer un suivi qualitatif des bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer un incubateur dédié aux femmes innovantes ; - Intégrer des outils de suivi qualitatif dans le MGP ; - Publier des rapports annuels sur les innovations féminines.
ULPE Abomey-Calavi	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des critères de sélection locale transparente ; - Assurer une communication adaptée (y compris en langues locales) ; - Donner priorité aux entrepreneures en phase de démarrage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et publier les critères de sélection transparents ; - Organiser des campagnes de sensibilisation multilingues ; - Fixer un quota spécifique pour les entrepreneures en démarrage.
INStaD	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un appui technique pour le ciblage et la collecte des données ; - Réaliser des études de référence ; - Cartographier les bénéficiaires. 	<p>Associer l'INStaD pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'outils statistiques pour le projet ; - la réalisation d'une étude de base ; - la mise en place d'une base de données géoréférencée des bénéficiaires.
FECECAM	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les conditions de financement aux réalités des femmes ; - Clarifier le rôle des SAE dans le montage de dossiers ; - Sécuriser les remboursements ; - Disposer d'un dispositif simple de plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer de produits financiers spécifiques aux femmes ; - Organiser une formation conjointe SAE/FECECAM sur le montage de dossiers ; - Intégrer la micro-assurance dans le fonds de garantie en cours de création - Mettre en place des mécanismes de garantie souples ;

Partie prenante	Besoins des parties prenantes	Actions proposées
		<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de canaux de plaintes (numéro vert, formulaires).
CCIB	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser et formaliser davantage de femmes entrepreneures ; - Renforcer leurs compétences fiscales, financières et digitales ; - Mettre en place un guichet de propriété intellectuelle ; - Intégrer les risques commerce/climat ; - Disposer d'un dispositif inclusif de plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de campagnes de formalisation ; - Organiser des sessions de formations ciblées sur fiscalité et digitalisation ; - Intégrer des modules commerce/climat dans les formations ; - Disposer de boîtes à suggestions et d'un numéro vert.
PADME	<ul style="list-style-type: none"> - Partager son expérience dans l'accompagnement des femmes ; - Renforcer les capacités de gestion des crédits ; - Proposer ses recommandations pour l'adaptation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de sessions de transfert d'expérience PADME-WEDAF ; - Adaptation des mécanismes de remboursement inspirés du PADME ; - Inclusion des recommandations dans la gouvernance du projet.

Pour répondre à ces besoins, le projet privilégiera une combinaison de méthodes et outils de mobilisation adaptés, notamment :

- des réunions de concertation et de sensibilisation dans les localités ciblées ;
- l'utilisation des médias traditionnels et des plateformes digitales pour une large diffusion de l'information ;
- des focus groups et ateliers thématiques avec les réseaux et associations de femmes ;
- la mise en place de points focaux locaux et d'un numéro vert pour la collecte et le traitement des plaintes ;
- la mobilisation d'ONG locales et de relais communautaires pour toucher les groupes vulnérables et éloignés.

Il convient de souligner que le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) constitue un document évolutif qui sera régulièrement mis à jour afin de tenir compte :

- des changements dans les priorités et attentes des parties prenantes ;
- de l'évolution des activités du projet et de leurs impacts ;
- des leçons tirées des premières phases de mise en œuvre.

4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

Le plan de mobilisation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités qui définit clairement les échéances de réalisation de chaque activité, ainsi que les personnes responsables de la mise en œuvre de ces activités. Par ailleurs, pendant la mise en œuvre du projet, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du projet.

Le tableau ci-dessous présente le Programme de Mobilisation des Parties Prenantes par phase du projet.

Tableau 7 : Programme de mobilisation des parties prenantes

Étape du projet	Parties prenantes ciblées	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Responsabilités	Fréquence / Date
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions publiques (MEF, MPMEPE, MIC, MASM, MND, etc.) ; - CDC Bénin, - ADPME, - CCIB - APIEx, - Banques/SFD ; - Réseaux et associations de femmes entrepreneures (WIN, FEFA, etc.) ; - ONG locales ; - Médias 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs et composantes du WEDAF - Identification et validation des parties prenantes - Définition des modalités de mobilisation - Présentation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) - Recueil des contributions pour l'intégration dans le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations publiques (ateliers, focus group) - Réunions officielles et correspondances - Radios communautaires - Médias sociaux et plateformes digitales - Affiches et avis de réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF ; - Consultants ; - CDC Bénin ; - ADPME - FIGPME 	Une fois, avant négociation avec la Banque mondiale
	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales (communes, ULPE), - SAE, - Organisations féminines, - ONG genre, - Associations de jeunes et de personnes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges sur les risques et impacts E&S - Identification des mesures d'atténuation, notamment pour les groupes vulnérables - Discussion sur les critères de sélection des bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Focus group, interviews semi-structurés - Courriels / téléphone - Réunions multi-acteurs - Radios et journaux communautaires - Plateformes digitales 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF ; - Consultants ; - Collectivités locales 	Permanente lors de l'élaboration du PMPP et autres documents de sauvegarde
	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public - Communautés bénéficiaires - Médias locaux et nationaux - Associations développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur le projet WEDAF et ses objectifs - Informer sur les opportunités et critères d'éligibilité - Présenter le dispositif de gestion des plaintes (y compris EAS/HS) - Promouvoir l'inclusion des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes médiatiques (radios, télévisions, presse écrite) - Publications sur sites web et réseaux sociaux - Organisation d'émissions interactives - Diffusion de brochures simplifiées et dépliants - Sensibilisation par le sport (tournois féminins, marches sportives) 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF - Consultants - Cellule de communication de l'UGP - Médias partenaires 	Continue pendant la préparation et au lancement officiel du projet

Étape du projet	Parties prenantes ciblées	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Responsabilités	Fréquence / Date
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes entrepreneures (primaux et confirmées), - Associations de femmes, - SAE, banques/SFD, - Collectivités locales, leaders communautaires, - ONG genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des activités et opportunités du projet (financement, accompagnement, formation) - Information sur le MGP et dispositifs VBG/EAS-HS - Sensibilisation sur les critères d'éligibilité et l'accès aux financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions communautaires et sectorielles - Dépliants, brochures - Radios communautaires et nationales - Campagnes digitales (réseaux sociaux, web) - Ateliers thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF ; - CDC Bénin ; - ADPME ; - SAE 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 mois avant le lancement et en continu
	<ul style="list-style-type: none"> - Réseaux féminins (WIN, FEFA), - Bénéficiaires, - ONG locales, - Associations professionnelles, - Collectivités locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des financements et appuis fournis - Retour d'expérience des bénéficiaires- Choix des représentants dans les comités de gestion de plaintes - Partage des rapports de suivi et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations publiques - Radios et télévisions - Brochures, affiches - Séminaires régionaux - Dialogues inter-associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF ; - Consultants ; - ONG partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Trimestrielle pendant la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires directs (femmes entrepreneures), - ULPE, - SAE, - Associations de femmes, institutions financières partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation participative de la mise en œuvre du PMPP - Évaluation de la satisfaction des bénéficiaires - Renforcement du MGP et prise en compte des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de perception - Focus group - Visites terrain - Ateliers de restitution régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF ; - Consultants indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> - Toute la durée du projet
	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public - Médias nationaux et locaux - Associations communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser régulièrement les informations sur l'avancement du projet et ses impacts - Promouvoir les résultats atteints par les femmes bénéficiaires - Valoriser les initiatives à succès (entreprises championnes, innovations locales) 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqués de presse et interviews - Reportages et documentaires - Émissions interactives (radios/TV) - Publications digitales et storytelling via réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF - Consultants en communication - Médias partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Permanente, avec pics de communication à chaque étape clé

Étape du projet	Parties prenantes ciblées	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Responsabilités	Fréquence / Date
			<ul style="list-style-type: none"> - Événements publics (foires, salons, compétitions sportives féminines) 		
Clôture	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes entrepreneures bénéficiaires (primaux et confirmées) - Associations et réseaux féminins (WIN, FEFA, etc.) - SAE et ONG locales partenaires - Collectivités locales et ULPE - Institutions financières (banques, SFD) - Partenaires techniques et institutionnels (CDC Bénin, ADPME, APIEx, MEF, MIC, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'efficacité et l'impact global du projet sur l'entrepreneuriat féminin - Identifier les bonnes pratiques et leçons apprises - Recueillir les suggestions pour d'éventuelles phases futures ou projets similaires - Valider le rapport final de mise en œuvre et de suivi du PMPP 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions formelles de restitution - Ateliers nationaux et régionaux de capitalisation - Enquêtes d'impact et de satisfaction - Focus group thématiques avec les bénéficiaires - Entretiens individuels avec les parties prenantes institutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF - Consultants indépendants (auditeurs/évaluateurs) - Partenaires institutionnels 	Dernier semestre du projet
	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public - Médias nationaux et locaux - Associations professionnelles et chambres de commerce - Réseaux régionaux et internationaux partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser largement les résultats, impacts et acquis du projet - Valoriser les success stories des entrepreneures accompagnées - Promouvoir l'approche WEDAF comme modèle reproductible 	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence nationale de clôture - Communiqués et reportages médias - Publications numériques et print (rapports de capitalisation, brochures, vidéos de témoignages) - Événements publics : foires, expositions, salons de l'entrepreneuriat féminin 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF - Cellule communication du projet - Médias partenaires 	Dernier semestre du projet
	<ul style="list-style-type: none"> - SAE - Collectivités locales et ULPE - Associations et réseaux de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des dispositifs de suivi post-projet pour la durabilité des acquis - Identifier les structures relais pour poursuivre 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de transition - Séances de travail bilatérales - Protocole d'accord avec les institutions relais 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP WEDAF - Institutions partenaires - Associations relais 	Dernier semestre du projet

Étape du projet	Parties prenantes ciblées	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Responsabilités	Fréquence / Date
	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions publiques (MEF, MPMEPE, MIC, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - l'accompagnement des bénéficiaires - Formaliser les partenariats institutionnels et associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau nationale des entrepreneures soutenues 		

4.4. Information des parties prenantes

4.4.1. Information aux collectivités locales et aux parties touchées

Conformément à la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) de la Banque mondiale, le projet WEDAF mettra en place un dispositif transparent et inclusif d'information à l'endroit des collectivités locales, des associations de femmes entrepreneures, des acteurs institutionnels et des autres parties concernées. Les informations relatives aux objectifs du projet, aux bénéfices attendus, ainsi qu'aux risques et impacts potentiels seront transmises de manière claire et compréhensible, en tenant compte du niveau d'instruction, du genre, de l'âge et des spécificités socioculturelles des bénéficiaires. Le processus d'information débutera dès la phase de sélection des bénéficiaires et se poursuivra tout au long de la mise en œuvre, dans des lieux accessibles et convenus avec les parties prenantes. L'objectif est de garantir que toutes les couches sociales, y compris les groupes vulnérables, puissent accéder aux informations essentielles et participer aux décisions concernant le projet.

4.4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

4.4.2.1. Type d'informations à diffuser

Les informations à partager porteront entre autres sur :

- les objectifs du projet WEDAF et sa portée ;
- le calendrier de mise en œuvre et les étapes clés ;
- les mécanismes d'accès au financement (ligne de crédit, fonds d'investissement, subventions de démarrage) ;
- les critères de sélection des bénéficiaires et partenaires ;
- les bénéfices attendus pour les femmes entrepreneures et les PME ;
- les risques et impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures d'atténuation ;
- le mécanisme de gestion des plaintes (MGP), y compris les plaintes liées aux **EAS/HS** ;
- les opportunités de renforcement des capacités et de réseautage offert par le projet.

4.4.2.2. Moyens et outils de communication

Le WEDAF adoptera une communication **inclusive et multicanale**, afin de toucher un large public et de tenir compte des spécificités locales :

Consultations publiques

Dans le cadre du projet WEDAF, les consultations publiques constituent un outil essentiel de dialogue et de transparence avec les parties prenantes. Elles sont généralement organisées sous la présidence des autorités locales, dans un cadre formel, et sanctionnées par un procès-verbal dûment signé par les participants. Ces rencontres permettent de partager des informations générales sur les objectifs, les activités et les bénéfices attendus du projet avec un large public.

Il est toutefois reconnu que dans ce type de réunions, seules les personnes les plus influentes prennent souvent la parole, ce qui peut limiter l'expression des catégories les plus vulnérables, notamment les femmes entrepreneures en situation de précarité ou encore les jeunes. Pour pallier cette limite, les consultations publiques seront systématiquement complétées par

d'autres formes d'échanges plus ciblés (focus groups, entretiens individuels, discussions communautaires), afin de garantir que toutes les voix puissent être entendues.

Néanmoins, ces rencontres publiques restent indispensables dans le processus de mobilisation des parties prenantes du WEDAF. Elles constituent une preuve de transparence et renforcent la confiance des populations locales dans le projet, en leur montrant que celui-ci bénéficie du soutien des autorités. Elles offrent également une occasion unique de transmettre des informations officielles à un grand nombre de personnes et d'assurer la cohérence des messages délivrés à travers d'autres cadres d'échanges plus restreints. Enfin, elles permettent de valider certaines orientations et décisions importantes dans la conduite des activités, tout en donnant une légitimité accrue aux engagements pris par le projet vis-à-vis des communautés.

Focus group

Dans le cadre du projet WEDAF, les **focus groups** constituent un outil privilégié pour recueillir les opinions et préoccupations de groupes ciblés de parties prenantes sur des thématiques spécifiques. Ces rencontres réunissent généralement des personnes partageant des intérêts communs ou exerçant dans un même secteur, tels que les femmes entrepreneures, les commerçantes de produits vivriers (oignons, piments, légumes), les responsables d'associations professionnelles, ou encore les jeunes porteurs d'initiatives.

Ces discussions peuvent également être organisées par catégorie d'âge, par sexe, par niveau d'expérience ou par type d'activité entrepreneuriale, afin de garantir que chaque groupe exprime ses besoins et priorités de manière libre et adaptée à son contexte. Cette approche a déjà été utilisée lors des premières consultations de préparation du présent PMPP et s'est révélée particulièrement efficace pour faire émerger des préoccupations concrètes et souvent non exprimées dans les consultations publiques.

La tenue des focus groups dans le cadre du WEDAF doit veiller à trois aspects essentiels : (i) garantir que toutes les opinions, y compris divergentes, soient exprimées sans crainte ni marginalisation ; (ii) maintenir la discussion centrée sur les enjeux clés du projet (sélection des bénéficiaires, mécanisme de gestion des plaintes, modalités d'accompagnement, accès au financement, etc.) ; et (iii) aboutir à des propositions concrètes, réalistes et adaptées aux moyens et aux priorités du projet.

Ces groupes de discussion permettent ainsi de capter les réalités vécues par les femmes entrepreneures, de mettre en lumière leurs contraintes spécifiques, mais aussi de co-construire avec elles des pistes de solutions qui seront intégrées dans la mise en œuvre du WEDAF.

Entretiens individuels

Les **entretiens individuels** représentent un outil clé pour impliquer de manière ciblée certaines catégories de parties prenantes stratégiques ou vulnérables. Ils concernent notamment les autorités locales, les élus, les responsables institutionnels, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, mais aussi les personnes en situation de vulnérabilité comme les femmes vivant avec un handicap, les veuves, les déplacées internes, les migrantes ou encore les jeunes entrepreneures marginalisées.

L'objectif de cette approche est de recueillir, de manière confidentielle et sans discrimination, les perceptions, attentes et préoccupations de chaque interlocuteur, afin qu'elles soient prises en considération dans la planification et la mise en œuvre du projet. Elle permet également

de donner la parole à des acteurs qui, pour diverses raisons (poids socioculturels, timidité, marginalisation), n'oseraient pas toujours s'exprimer librement lors de consultations publiques ou de focus groups.

Il est toutefois essentiel d'établir, dès le premier échange, une entente claire avec l'interlocuteur sur la manière dont ses informations seront utilisées, ainsi que sur l'élargissement éventuel de la consultation à d'autres acteurs de son réseau. Les personnes consultées doivent comprendre que le WEDAF s'engage à écouter toutes les contributions, mais que toutes ne pourront pas nécessairement être intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Le message central qui sera rappelé à chaque rencontre est le suivant : **« Le projet WEDAF mobilise toutes les catégories de parties prenantes dans la sélection, la conception et la mise en œuvre de ses activités. Bien que toutes les contributions soient analysées et prises en compte, elles ne pourront pas toutes être intégrées. Néanmoins, votre engagement et vos propositions sont précieux, et le projet vous informera du niveau de prise en compte de vos apports et des décisions qui en découlent. »**

Médias

Dans le cadre du WEDAF, les médias de masse (journaux, radios locales, télévisions, sites web et réseaux sociaux) seront mobilisés pour diffuser largement les informations du projet à travers des communiqués, reportages, interviews et campagnes de sensibilisation en français et en langue locale. Une collaboration sera établie entre la cellule de communication du projet et les organes de presse afin d'assurer une diffusion claire, adaptée aux réalités linguistiques et sociales. Les radios communautaires joueront un rôle clé en milieu rural, tandis que les réseaux sociaux permettront de mieux atteindre les jeunes et les femmes entrepreneures déjà actives sur le numérique.

Site web

Le site web du projet et ceux de ses partenaires institutionnels constitueront un canal privilégié pour publier le PMPP et les documents y afférents. Ces plateformes permettront un accès libre et permanent aux informations clés, tandis que la Banque mondiale assurera également leur diffusion à travers ses propres canaux en ligne, afin de garantir une visibilité nationale et internationale.

Ateliers et séminaires

Les ateliers et séminaires constitueront des espaces privilégiés de dialogue et de partage d'informations entre les différentes parties prenantes du projet WEDAF. Ils permettront de valider collectivement les instruments de sauvegarde élaborés, de renforcer les capacités sur des thématiques clés comme l'entrepreneuriat féminin, la protection sociale et la prévention des risques EAS/HS, et d'instaurer un consensus autour des modalités de mise en œuvre. Ces rencontres, organisées aussi bien au niveau local que national, favoriseront une meilleure appropriation du projet et l'engagement actif des acteurs concernés.

Brochures/Flyer

Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes:

- objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact et les
- principales composantes ;

- les parties prenantes du projet
- principaux impacts environnementaux et sociaux du projet ;
- mécanisme de consultation du projet ;
- mécanisme de règlement des plaintes du projet, y compris les plaintes EAS/HS ;
- disponibilité de la documentation (quoi, où) ;
- informations de contact du projet, les numéros d'appel pour les plaintes et renseignement ;
- des comités de gestions des plaintes, des agences d'exécution, etc.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés du projet, les activités à réaliser, les événements importants (comme les lancements d'activités, etc.), les indicateurs d'emploi. Ces informations seront désagrégées par sexe et par âge.

4.4.2.3. Gestion des feedbacks et partage d'informations

Un système de **feedback** sera mis en place pour permettre aux parties prenantes de donner leurs avis, suggestions ou préoccupations, soit directement lors des consultations, soit via :

- un numéro vert,
- une adresse email et une boîte à suggestion,
- les réseaux sociaux du projet,
- ou par l'intermédiaire des comités locaux de gestion des plaintes.

Les retours seront enregistrés, traités de manière confidentielle si nécessaire, et les réponses communiquées dans un délai maximum de deux semaines. Des réunions trimestrielles permettront également de restituer aux parties prenantes l'état d'avancement du projet et le niveau de prise en compte de leurs préoccupations.

4.4.2.4. Mise à jour régulière du PMPP

Le PMPP sera un document évolutif, mis à jour en fonction :

- des retours des parties prenantes ;
- de l'évolution du contexte entrepreneurial et social ;
- de l'identification de nouveaux acteurs pertinents ;
- des leçons apprises en cours de mise en œuvre.

4.5. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans le cadre du projet WEDAF, la considération des besoins et préoccupations des groupes vulnérables constitue un principe fondamental, afin d'assurer une participation inclusive et un accès équitable aux bénéfices du programme. Une attention particulière sera donc portée à ces catégories spécifiques pour garantir leur réelle intégration et leur pleine participation. Sont concernés notamment : les femmes entrepreneures en situation de handicap, les femmes entrepreneures âgées (plus de 70 ans), les jeunes filles entrepreneures vivant dans la précarité, les cheffes de ménages entrepreneures disposant de faibles revenus, les

entrepreneures issues des zones rurales défavorisées, ainsi que toutes celles qui, pour des raisons sociales, économiques ou culturelles, rencontrent des obstacles dans l'accès aux opportunités offertes par l'entrepreneuriat.

Le projet veillera à ce que ces catégories ne soient pas marginalisées lors des activités de mobilisation ou de mise en œuvre. Pour ce faire, plusieurs mesures spécifiques seront mises en place :

- Identification proactive des personnes vulnérables : en collaboration avec les associations locales de femmes, les collectivités territoriales et les réseaux spécialisés (ONG, SAE, WIN, FEFA, etc.), un recensement des bénéficiaires potentiels vulnérables sera effectué afin de s'assurer qu'elles soient intégrées dès le départ dans le processus.
- Communication adaptée : les informations concernant le projet, ses opportunités et ses critères de sélection seront diffusées dans des formats accessibles (langues locales, supports audio ou visuels simplifiés, sensibilisation de proximité) pour faciliter leur compréhension et leur appropriation par les femmes vulnérables.
- Accompagnement personnalisé : des mesures de soutien, telles que l'assistance technique ciblée, le mentorat par des femmes entrepreneures expérimentées et la mise en place de coachs-femmes, seront prévues pour répondre à leurs besoins spécifiques.
- Accès facilité aux dispositifs du projet : le projet mettra en place un mécanisme simplifié pour permettre aux femmes vulnérables d'accéder aux financements, aux formations et aux opportunités de réseautage, en réduisant les contraintes administratives et financières qui constituent souvent une barrière.
- Prise en compte des contraintes sociales : des actions de sensibilisation auprès des conjoints, familles et communautés locales seront organisées, notamment dans les zones rurales et patriarcales, afin de créer un environnement favorable à la participation active des femmes vulnérables.
- Inclusion dans le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) : un dispositif spécial sera instauré pour faciliter le dépôt des plaintes ou préoccupations des femmes vulnérables, avec la garantie de confidentialité, de sécurité et de suivi personnalisé.

En intégrant ces mesures, le projet WEDAF fera de l'inclusion des personnes vulnérables une priorité stratégique, afin que les bénéfices du projet soient équitablement partagés et que personne ne soit laissé de côté.

Dans le cadre du WEDAF, l'UGP, logée à la CDC Bénin, pourra collaborer avec les mairies des communes concernées afin de faciliter l'identification des groupes vulnérables et d'adapter les méthodes de communication à leurs réalités locales. Toutefois, cette démarche devra être envisagée avec prudence, compte tenu de la méthodologie PforR appliquée au projet. En effet, si ces catégories de femmes devaient être intégrées, elles relèveraient principalement des PME en démarrage ou en phase d'amorçage, dont l'identification et l'accompagnement sont du ressort de l'ADPME à travers le dispositif WBU. La CDC-Bénin conserve, pour sa part, un rôle central dans l'appui aux PME en croissance et à fort potentiel. Il conviendra donc d'assurer une répartition des rôles cohérente avec l'architecture initialement définie, afin de garantir la complémentarité et l'efficacité du dispositif.

- Assistance aux personnes vulnérables**

L’assistance accordée aux personnes vulnérables dans le cadre du WEDAF devra être adaptée à leur situation spécifique, afin de leur garantir un accès équitable aux bénéfices et opportunités du projet. Les mesures suivantes sont envisagées :

- mener les activités de sensibilisation et de communication de manière inclusive, en veillant au respect des droits et besoins particuliers des groupes vulnérables ;
- réduire les contraintes de déplacement pour les personnes handicapées en privilégiant des points de consultation de proximité ;
- développer des programmes de renforcement des capacités adaptés aux groupes vulnérables afin de faciliter leur inclusion économique ;
- en fonction du niveau de vulnérabilité et de l’ampleur des impacts, envisager des appuis matériels ou financiers spécifiques.

Enfin, des études ciblées seront réalisées pour identifier précisément les besoins réels des groupes vulnérables dans les zones d’intervention du WEDAF. Un dispositif de suivi rapproché permettra d’évaluer régulièrement l’amélioration de leurs conditions de vie à travers les retombées positives du projet.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) WEDAF, logée à la **Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC-Bénin)**, mobilisera les ressources financières nécessaires et suffisantes, dédiées exclusivement à la mise en œuvre du **Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)**.

En cohérence avec l'architecture institutionnelle du projet, il convient de préciser que :

- la **CDC-Bénin** assure la coordination stratégique, la gestion des ressources et l'appui aux PME en croissance et à fort potentiel.
- l'**ADPME**, à travers la **Women Business Unit (WBU)**, joue un rôle opérationnel clé dans la **mobilisation et l'inclusion des bénéficiaires**, en particulier les entrepreneures en phase de démarrage ou d'amorçage, ainsi que dans le **renforcement des capacités des structures d'appui**.
- le **FIGPME** intervient comme **instrument de garantie** et de partage de risques, afin de faciliter l'accès des femmes entrepreneures au crédit et d'appuyer les institutions financières partenaires dans le financement des cibles.

Ces ressources couvriront notamment :

- la divulgation du PMPP auprès de toutes les parties prenantes, en tenant compte des groupes vulnérables (femmes entrepreneures, jeunes, femmes entrepreneures en situation de handicap, etc.) ;
- le renforcement des capacités des acteurs clés du projet : Women Business Unit (WBU) à l'**ADPME**, Structures d'Appui aux Entreprises (SAE) certifiées, Unités Locales de Promotion de l'Emploi (ULPE), associations de femmes entrepreneures, institutions financières partenaires, etc. ;
- le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), y compris la formation des points focaux, la gestion des griefs, le suivi des feedbacks, et le traitement des plaintes sensibles (VBG/EAS/HS) ;
- la conception et diffusion des supports de communication (brochures, affiches, plateformes numériques, médias traditionnels) ;
- les activités d'accessibilité et d'inclusion pour garantir la participation effective des groupes défavorisés ;
- le suivi-évaluation du PMPP, y compris la collecte et l'analyse des indicateurs de performance ;
- les compétitions sportives de mobilisation ;
- la mobilisation de personnel dédié à l'engagement des parties prenantes, au niveau central et local.

L'équipe de sauvegarde sociale et environnementale de l'UGP, composée d'un Expert Senior en Sauvegarde Sociale, d'un Expert Senior en Sauvegarde Environnementale et d'un spécialiste en communication, assurera le suivi de la mise en œuvre du PMPP, sous la supervision du Coordonnateur du projet.

D'autres spécialistes du projet (spécialiste suivi-évaluation, spécialiste en genre et inclusion, spécialiste en communication) interviendront au besoin.

L'UGP transmettra à toutes les parties prenantes les coordonnées des personnes de contact chargées de répondre aux questions, préoccupations ou suggestions liées au projet ou au processus de consultation. Ces coordonnées (nom, fonction, numéro de téléphone, adresse électronique) seront mises à jour régulièrement et communiquées à chaque étape clé du projet.

5.2. Budget estimatif et financement

Le budget nécessaire à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet WEDAF est intégré dans le coût global du projet. Il couvre l'ensemble des activités prévues sur une durée de 6 ans et sera ajusté, si nécessaire, à l'issue de l'évaluation détaillée du projet.

Le budget prend en compte :

- la mise en œuvre et la mise à jour du PMPP ;
- les activités de renforcement des capacités des parties prenantes (formations, ateliers, sensibilisations, etc.) ;
- les campagnes d'information et de communication (supports imprimés, médias audiovisuels, plateformes numériques) ;
- le suivi-évaluation et les enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires ;
- les prestations spécialisées d'ONG ou de bureaux d'intermédiation sociale pour la mise en œuvre des actions de mobilisation, en particulier auprès des groupes vulnérables.

L'estimation globale du budget pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet WEDAF s'élève à **90 400 000 FCFA soit 160 832 USD**, hors coûts pour mémoire. Le tableau détaillé des coûts par catégorie figure ci-dessous.

Tableau 8 : Coût prévisionnel des activités du PMPP (WEDAF)

Catégorie budgétaire	Quantité estimée	Coût unitaire (FCFA)	Période/Année	Coût total (FCFA)	Observations
1. Salaires du personnel & dépenses connexes					
1a. Consultant en communication pour l'élaboration du plan de communication	1	5 000 000	120 jours après la mise en vigueur du projet	5 000 000	Le plan de communication s'élabore une fois et est mise à jour au besoin durant la durée de vie du projet
1b. Déplacements du personnel (missions locales pour 6 Agents communautaires)	15 missions	200 000	Année 1	3 000 000	Transport, perdiems
1c. Agents de liaison communautaires	NA	NA	NA	NA	Relais terrain pour sensibilisation & suivi
2. Consultations / réunions participatives					
2a. Réunions de lancement (national + 6 régionales)	7	2 000 000 (régionales) 10 000 000 (national)	30 jours après la mise en vigueur du projet	22 000 000	Location salle, logistique, rafraîchissements
2b. Groupes de discussion (30 focus groups)	30	300 000	Année 1-2	9 000 000	Transport participants, modération
3. Campagnes de communication					
3a. Production & diffusion d'affiches, dépliants	3 000 unités	3 000	Toute la durée de vie du projet	9 000 000	Graphisme + impression
3b. Campagnes radios communautaires (12 diffusions)	12	300 000	Toute la durée de vie du projet	3 600 000	Radios locales dans 6 zones
3c. Campagnes réseaux sociaux & presse ; Mise place d'une plateforme (site web interactif, pages Facebook, Twitter)	12	500 000	Toute la durée de vie du projet	6 000 000	Facebook, Twitter, presse écrite
4. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
Recrutement d'un bureau pour la conduite des enquêtes sur la perception à mi-parcours du projet (feedback) **	1	NA	Avant la revue à mi-parcours du projet A la clôture	NA	Cette première enquête de satisfaction devra se baser sur les indicateurs de base du projet
5. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)					

Catégorie budgétaire	Quantité estimée	Coût unitaire (FCFA)	Période/Année	Coût total (FCFA)	Observations
6a. Mise en place boîtes à suggestions au niveau des ULPE/CCI	6	100 000	120 jours après la mise en vigueur du projet	600.000	Achat & installation
6. Autres dépenses					
7a. Edition et publication des rapports de suivi du PMPP	1	200 000	Première édition et mise a jour	200 000	
Prestation d'ONG ou de bureau dans les zones d'intervention du projet pour la mise en œuvre du PMPP en fonction des besoins (Modalité de mobilisation, assistance personnes vulnérables, information et sensibilisation du PMPP, du MGP y compris les aspects EAS/HS)	1	30 000 000	120 jours après la mise en vigueur et sur toute la durée de vie du projet	30 000 000	L'ONG ou le bureau spécialisé dans l'intermédiation sociale aura une intervention pluri annuelle auprès des parties prenantes du projet
Mise à jour PMPP	1	2 000 000	Après la revue à mi-parcours du projet	2 000 000	
BUDGET TOTAL CONSACRÉ A LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :				90 400 000	

** sera réalisé par l'UGP

5.3. Fonctions et responsabilités de la coordination

La mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes dans le cadre du WEDAF sera intégrée au système global de gestion du projet et formalisée dans le document de projet ainsi que dans le manuel de procédures. L'équipe Environnementale et Sociale (E&S) de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sera spécifiquement chargée de piloter l'exécution du PMPP et de coordonner l'ensemble des activités de mobilisation.

Cette équipe sera composée notamment :

- **d'un(e) Spécialiste Sauvegarde Sociale** (responsable principal de la mobilisation des parties prenantes)
- **d'un(e) Spécialiste Sauvegarde Environnementale**
- **de spécialistes juniors en environnement et social** déployés au niveau régional et local pour appuyer les activités de terrain, faciliter les consultations, assurer la collecte d'informations et renforcer le suivi du Mécanisme de Gestion des Plaintes.
- Chargé(e) de la communication et des médias : chargé de la conception et diffusion des supports de communication digitale et traditionnelle.

Leur action sera soutenue par :

- le Coordonnateur du projet (supervision générale et validation des orientations stratégiques) ;
- le Responsable Administratif et Financier (gestion des ressources allouées) ;
- le Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) (coordination des aspects liés aux consultations et marchés publics dans le cadre du PMPP) ;
- les Responsables Suivi-Évaluation (RSE) prévus au niveau de chaque partie prenante clé (ADPME, CDC-Bénin et FIGPME) (intégration des indicateurs de suivi du PMPP et suivi de la performance de mobilisation).

Pour renforcer l'efficacité du dispositif, plusieurs mesures complémentaires seront mises en place :

- **création d'une base de données des parties prenantes** pour centraliser les informations de contact, le suivi des consultations et l'historique des interactions.
- **appui des acteurs locaux** : Unités Locales de Promotion de l'Emploi (ULPE), Structures d'Appui aux Entreprises (SAE), ONG locales, associations professionnelles et organisations communautaires qui contribueront à la sensibilisation et au suivi des actions sur le terrain.
- **mise en place d'outils de communication interactifs** : site web du projet, pages sur les réseaux sociaux, diffusion d'articles, annonces, rapports et documents clés.
- **mise en place d'un dispositif de réception des plaintes**, incluant :
 - une adresse électronique dédiée ;
 - un numéro vert ;
 - un mécanisme confidentiel pour les plaintes liées à l'Exploitation et aux Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel (EAS/HS) ;
 - des voies adaptées pour les groupes vulnérables, y compris la possibilité pour des représentants communautaires de transmettre les plaintes au nom de

personnes qui ne pourraient pas accéder directement aux mécanismes existants. L'alimentation et le suivi du système d'enregistrement des griefs ainsi que le reporting sur l'engagement des parties prenantes seront assurés par le Spécialiste Sauvegarde Sociale, avec l'appui des spécialistes juniors répartis selon les zones d'intervention du projet.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet WEDAF permet à toute partie prenante de déposer librement une plainte liée au projet, sans crainte de représailles. Accessible par plusieurs canaux (en personne, téléphone, SMS, email, plateforme e-PME), il garantit un traitement transparent, confidentiel et impartial avec des délais clairement définis. Ce dispositif renforce la confiance, améliore la réactivité et assure la conformité du projet avec les standards internationaux de redevabilité.

6.1. Objectifs du Mécanisme de Gestion des Plaintes

La finalité du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est de renforcer la redevabilité du projet WEDAF vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, en particulier les femmes entrepreneures bénéficiaires. L'objectif global de ce mécanisme est de veiller à ce que toutes les préoccupations, plaintes, réclamations, doléances ou suggestions émanant des bénéficiaires, des partenaires d'exécution ou de toute autre partie prenante soient reçues, examinées et traitées avec diligence. Il s'agit ainsi d'identifier les causes à l'origine des griefs, de mettre en place des mesures correctives et/ou préventives appropriées, et d'éviter que des situations potentiellement préjudiciables n'évoluent vers des problèmes plus graves échappant au contrôle du projet.

6.2. Parties prenantes concernées par le Mécanisme de Gestion des Plaintes

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) s'adresse à toutes les parties prenantes touchées comme intéressées du projet WEDAF, ainsi qu'à toute partie disposant d'un intérêt ou de la capacité d'influencer les résultats du projet tel que décrit plus haut.

Ce champ large garantit que **toute partie prenante ayant un lien direct ou indirect avec le projet** puisse avoir accès au MGP et faire entendre ses préoccupations dans des conditions sûres, transparentes et équitables.

6.3. Organisation et fonctionnement du MGP

6.3.1. Description du mécanisme de règlement des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes du projet WEDAF s'inspire des bonnes pratiques observées dans d'autres projets financés par la Banque mondiale, avec des ajustements spécifiques pour répondre aux réalités et aux enjeux du soutien à l'entrepreneuriat féminin au Bénin.

Dans certains dispositifs antérieurs, les plaintes étaient centralisées uniquement au niveau de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), ce qui présentait plusieurs limites : absence de relais locaux clairement identifiés, localisation peu accessible du registre des plaintes, délais de traitement parfois rallongés, et réticence de certaines parties prenantes à s'adresser directement à l'UGP.

Pour éviter ces contraintes, le MGP du projet WEDAF adopte une approche décentralisée et proche des bénéficiaires. Concrètement :

- ↳ des points focaux MGP seront désignés au niveau des Unités Locales de Promotion de l'Emploi (ULPE), des Chambres de Commerce et d'Industrie régionales et, le cas échéant, des mairies ;
- ↳ des registres de plaintes seront mis à disposition dans ces points d'accès, en plus des canaux électroniques (plateforme e-PME, email dédié) et téléphoniques ;

- ↳ un Comité local de gestion des plaintes sera créé dans chaque zone d'intervention, composé de représentants des bénéficiaires, à travers les associations des femmes entrepreneures, Un représentant de ULPE, le SE de la mairie concernée, et la CCIB niveau local.

Les plaintes reçues localement seront traitées dans un délai maximum de 10 jours ouvrables au niveau local.

Si une plainte n'est pas résolue au niveau local, elle est transmise au Comité National de Gestion des Plaintes et de Recours (CNGPR). Si la décision nationale ne le satisfait toujours pas, il lui reste la possibilité de recourir, en dernier ressort, aux juridictions compétentes du Bénin.

Cette approche permet :

- ↳ de rapprocher le dispositif des bénéficiaires, en particulier des femmes entrepreneures rurales ou éloignées des centres urbains ;
- ↳ de réduire les délais de traitement ;
- ↳ d'accroître la transparence et la confiance dans le processus.

Le Document sur le MGP présente les détails sur les **étapes de traitement, la structure de gouvernance, les délais à respecter et la répartition des responsabilités** pour chaque niveau du mécanisme.

6.3.2. Dispositif du mécanisme de gestion des plaintes

Plaintes non liées aux VBG/EAS/HS

Sur la base des informations recueillies et des propositions formulées par les parties prenantes lors des consultations, le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du projet WEDAF repose sur **trois niveaux de recours à l'amiable** (niveau local, communal et central).

Cette structuration vise à assurer **l'accessibilité, la rapidité et l'adéquation avec les réalités sociales et culturelles locales**. En cas d'échec du règlement à ces trois niveaux, le plaignant conserve la possibilité de saisir les juridictions compétentes.

❖ Niveau 1 : Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)

Implanté au niveau des **Unités Locales de Promotion de l'Emploi (ULPE)** ou des points focaux désignés dans chaque commune,

- **Présidence** : SE de la mairie concernée
- **Membres** :
 - Chefs de quartiers/villages (gestion des registres locaux);
 - Une représentante des bénéficiaires;
 - Un représentant de ULPE;
 - Un représentant de la CCIB niveau local

Ce **premier niveau** est le plus proche des bénéficiaires et recueille directement les plaintes, réclamations et suggestions liées aux activités du projet.

Si la plainte n'est pas résolue localement, elle est transmise au niveau 2.

Selon la nature ou la complexité du cas, le Comité Local de Gestion des Plaintes peut solliciter l'appui de personnes-ressources (leaders communautaires, conseillers techniques, représentants d'associations professionnelles).

❖ ***Niveau 2 : Comité National de Gestion des Plaintes et de Recours (CNGPR)***

Le Comité National de Gestion des Plaintes et de Recours (CNGPR) est une instance nationale qui intervient comme niveau d'escalade pour le traitement des plaintes liées à la mise en œuvre du projet WEDAF. Ce comité :

- garantit que les plaintes non résolues au niveau local soient examinées de manière impartiale ;
- statue sur les recours introduits par les parties prenantes, en particulier les bénéficiaires (femmes entrepreneures, associations, communautés) ;
- veille à la conformité des décisions avec la réglementation nationale, les standards de la Banque mondiale et les engagements du projet en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

Le CNGPR regroupe des représentants issus de plusieurs sphères afin d'assurer crédibilité et légitimité :

- 1 représentant du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF);
- 1 représentant de l'ADPME / WBU;
- 1 représentant de la CDC Bénin (Unité de Gestion du Projet);
- 1 représentant du FIGPME ;
- 1 représentant de l'Inspection Générale des Finances;
- 1 représentant des Organisations de femmes entrepreneures et faîtières professionnelles;
- 1 représentant des Chambres de Commerce et d'Industrie

Les plaintes remontées au CNGPR proviennent du comité local (niveau 1). Le Comité se réunit de façon périodique et en session extraordinaire en cas de litige majeur.

Le CNGPR est le deuxième et dernier niveau du mécanisme amiable, garantissant une gestion équitable et transparente des plaintes liés au WEDAF. Sa composition, multi-acteurs, reflète la volonté d'associer institutions publiques, société civile et bénéficiaires pour renforcer la confiance et la légitimité du mécanisme de recours.

Principes à respecter :

- offrir plusieurs canaux de dépôt (en personne, téléphone, email, SMS/WhatsApp, formulaire papier, site web, plateforme e-PME) ;
- garantir la confidentialité des échanges et données ;
- assurer la transparence et la traçabilité (registre papier et électronique) ;

- diffuser largement l'existence et les modalités du MGP ;
- prévoir des voies d'appel internes avant recours judiciaire.

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation et le fonctionnement du MGP du WEDAF.

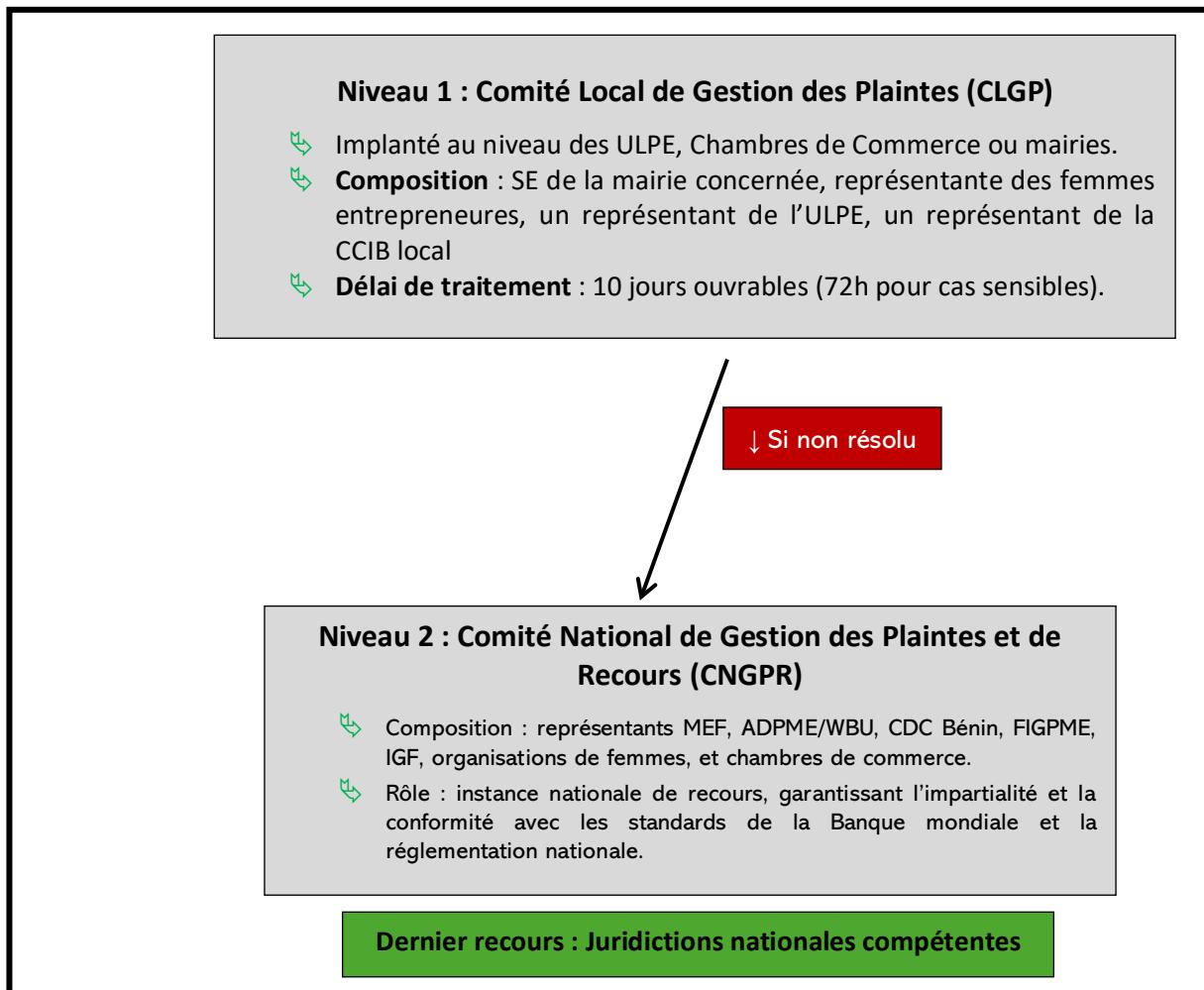


Figure 1 : Organisation et le fonctionnement du MGP du WEDAF

Plaintes spécifiques aux VBG/EAS/HS

Les plaintes liées aux violences basées sur le genre (VBG), à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS), ou au harcèlement sexuel (HS) sont traitées selon un protocole renforcé et confidentiel :

- Confidentialité absolue** : L'identité de la survivante est protégée et seules les personnes indispensables au traitement sont informées.
- Prise en charge rapide** : Mobilisation immédiate du service communal de protection sociale pour organiser le soutien médical, psychologique, économique et/ou juridique nécessaire.
- Signalement sécurisé** : Après prise en charge, le spécialiste genre ou le point focal VBG au niveau local transmet l'information à l'UGP de manière sécurisée pour suivi.

- 👉 **Action coordonnée** : L'UGP active le protocole interne de gestion des plaintes sensibles en lien avec les partenaires compétents (ministère en charge du genre, services sociaux, ONG spécialisées).

7. SUIVI PARTICIPATIF ET RAPPORTS

7.1. Modalités de suivi et d'établissement des rapports sur la mise en œuvre du PMPP

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) garantira l'implication active de toutes les parties prenantes dans le suivi de la mise en œuvre du WEDAF et dans l'évaluation des impacts qui lui sont associés.

Dans ce cadre, les bénéficiaires (notamment les femmes entrepreneures), les structures d'appui aux entreprises (SAE), les autorités locales, les institutions financières partenaires et les organisations de la société civile seront associés aux activités de suivi, en particulier pour l'évaluation de l'efficacité des mesures prévues dans le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Des outils de suivi (rapports mensuels, trimestriels et annuels) seront élaborés au niveau de chaque principale partie prenante (ADPME, CDC-Bénin, FIGPME) afin d'alimenter le dispositif global de suivi-évaluation du projet. Ces rapports mettront en évidence :

- les écarts entre les prévisions et les réalisations ;
- les résultats obtenus et acquis durables ;
- les difficultés rencontrées et les solutions envisagées.

Le suivi opérationnel sera assuré par :

- les spécialistes en développement social et en sauvegardes environnementales de l'UGP ;
- les spécialistes en suivi-évaluation ;
- les points focaux locaux désignés au sein des ULPE, Chambres de Commerce, mairies et partenaires institutionnels.

Une approche participative sera privilégiée pour recueillir les perceptions des parties prenantes autour des thématiques suivantes :

- Niveau et qualité de l'information reçue sur le projet ;
- Conformité des activités et objectifs du projet avec les attentes exprimées ;
- Degré de connaissance et de confiance dans le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), y compris pour le traitement des plaintes sensibles (VBG, EAS/HS).

Des stratégies conjointes seront définies avec les comités de gestion des plaintes pour intégrer des méthodes participatives dans l'évaluation du rendement du PMPP. Des missions régulières de terrain seront organisées pour un suivi rapproché.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de réunions (consultations publiques, ateliers, dialogues sectoriels, etc.) par catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- nombre de suggestions/recommandations reçues via les mécanismes de rétroaction ;
- nombre de suggestions/recommandations intégrées dans la prise de décision ;
- nombre de publications médiatiques traitant du projet ;

- nombre total de plaintes reçues et nombre traitées à la satisfaction des plaignants ;
- délai moyen de traitement des plaintes ;
- nombre de campagnes de sensibilisation et de séances de diffusion du MGP ;
- nombre de formations organisées et de supports produits ;
- adéquation du budget alloué à la mise en œuvre des actions prévues ;
- nombre de personnes formées, sensibilisées et consultées ;
- nombre de personnes informées du MGP et du protocole EAS/HS ;
- nombre de plaintes sensibles reçues et traitées ;
- niveau de satisfaction global des parties prenantes impliquées.

Des indicateurs additionnels pourront être intégrés en cours de mise en œuvre selon les besoins et l'évolution du projet.

Les résultats du suivi seront communiqués régulièrement aux parties prenantes via les canaux prévus dans le PMPP. L'existence du MGP, y compris pour les plaintes EAS/HS, sera systématiquement rappelée lors des activités de mobilisation.

L'UGP pourra recourir à l'appui d'ONG locales spécialisées pour la mise en œuvre du PMPP dans certaines zones, avec un budget dédié intégré dans le coût global du plan.

7.2. **Rapports aux groupes de parties prenantes**

Les résultats des activités de mobilisation et de communication sur les risques seront transmis :

- aux acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- aux groupes élargis de parties prenantes.

La diffusion se fera selon les formats et calendriers prévus dans le PMPP.

Le MGP fera l'objet de rappels réguliers et sera révisé/actualisé si nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet.

Annexe 1 : Tableau synthèse des consultations

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
SAE (SECOFI BENIN)	18/08/2025 Abomey-Calavi	<p><input checked="" type="checkbox"/> Implication des parties prenantes Il est recommandé d'impliquer davantage certaines parties prenantes clés dans la mise en œuvre du projet WEDAF, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les banques partenaires des PME, • les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), • l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx), • la Direction Générale des Impôts (DGI), • les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA), • le Fonds National de Développement Agricole (FNDA), • les collectivités locales, • les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), • les Centres de Métiers d'Artisanat (CMA). <p><input checked="" type="checkbox"/> Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) Il est suggéré d'installer des points focaux dans toutes les localités d'intervention afin de faciliter la collecte et le traitement des plaintes des bénéficiaires du projet WEDAF.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Attentes vis-à-vis du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un réseau des Structures d'Appui aux Entreprises (SAE) sélectionnées pour favoriser le partage d'expériences ; • renforcer les capacités des SAE sur des thématiques clés : entrepreneuriat, accès au financement, réseautage et accès aux marchés ; 	Les recommandations seront intégrées dans la stratégie de mobilisation et de partenariat du WEDAF afin d'assurer une meilleure implication des acteurs clés et un fonctionnement efficace du MGP.	Identifier les SAE par zone, organiser un atelier national avec elles Mettre en place les points focaux du MGP dans chaque localité d'intervention.

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<ul style="list-style-type: none"> • doter les SAE de moyens matériels et financiers pour améliorer leur efficacité ; • répartir les SAE par zones afin d'assurer une couverture nationale équilibrée. 		
Femmes entrepreneures réunies au sein de la FEFA	20/08/2025 Cotonou	<p>La rencontre a tout d'abord permis de mieux cerner le rôle et la mission de la FEFA, reconnue comme la première grande association de femmes entrepreneures (2012-2017). Ses principales actions portent sur la promotion de l'entrepreneuriat féminin, la formation et l'appui aux femmes entrepreneures, ainsi que le renforcement des capacités en gestion d'entreprise.</p> <p>Cependant, certaines limites ont été relevées dans l'écosystème entrepreneurial actuel. Il a notamment été souligné que les entreprises dites « championnes » n'assument pas suffisamment leur rôle de mentorat auprès des petites entrepreneures, ce qui freine leur progression. De plus, la mauvaise foi de certains entrepreneurs, qui ne respectent pas leurs engagements financiers, compromet la crédibilité et les partenariats entre acteurs.</p> <p>☒ Attentes vis-à-vis du projet</p> <p>Face à ces constats, les participantes ont formulé plusieurs recommandations, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer une association fédératrice regroupant les entreprises dirigées par des femmes pour favoriser l'émergence d'« entreprises championnes » à fort potentiel ; • instaurer un cadre de dialogue permettant de rassembler les entreprises, réduire les tensions et créer un terrain d'entente propice à la coopération ; • adapter les appuis aux réalités du terrain et au vécu quotidien des femmes entrepreneures afin de mieux répondre à leurs besoins concrets ; 	<p>Les préoccupations exprimées seront prises en compte, notamment la création d'un cadre fédérateur et l'accent sur le suivi post-financement.</p>	<p>Élaborer un mécanisme de suivi rapproché</p> <p>Intégrer des coachs femmes dans les programmes</p> <p>Impliquer directement les associations dans les comités de gestion des plaintes.</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<ul style="list-style-type: none"> encourager l'usage des plateformes numériques de vente pour faciliter l'écoulement des produits des entrepreneures et commerçantes ; désigner un point focal spécifiquement chargé de la gestion des plaintes liées au projet ; assurer un suivi post-financement des femmes bénéficiaires pour garantir une utilisation efficace des ressources ; recruter des coachs femmes pour accompagner les entrepreneures, afin de favoriser une meilleure appropriation des formations ; mettre en place des dispositifs de suivi adaptés pour les femmes auto-déployées ou en situation de vulnérabilité ; associer directement les organisations de femmes aux comités de gestion des plaintes, pour renforcer leur participation et leur représentativité. 		
Chef d'Agence ANPE Atlantique 2	20/08/2025 Cotonou	<p>La rencontre a permis d'aborder plusieurs aspects essentiels pour la réussite du projet WEDAF, notamment en matière de ciblage des bénéficiaires, de mécanismes de gestion des plaintes (MGP) et d'implication des acteurs locaux.</p> <p>1. Sélection et ciblage des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Associer les Unités Locales de Promotion des Entreprises (ULPE) et les collectivités locales au processus de sélection des entrepreneures afin de garantir un choix transparent et crédible. Définir des critères de sélection clairs et rigoureux, permettant d'identifier les véritables bénéficiaires qui ont réellement besoin d'accompagnement. 	<p>Le WEDAF va s'engager à adopter une approche inclusive et de proximité en impliquant les ULPE, les collectivités locales et en adaptant le MGP aux femmes vulnérables.</p>	<p>Définir les critères de sélection avec les ULPE. Mettre en place un numéro vert pour les plaintes. Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des conjoints des</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<ul style="list-style-type: none"> Accorder une attention particulière aux primaux, en menant un travail à la base pour les amener à démarrer leurs activités. <p>2. Dispositif de Gestion des Plaintes (MGP)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un MGP simple, inclusif et facilement accessible à toutes les parties prenantes. Prévoir un numéro vert comme canal de communication direct pour recueillir les plaintes et préoccupations. Donner un rôle central aux comités locaux de gestion dans le règlement des plaintes, afin de rapprocher le dispositif des communautés. Créer un mécanisme spécialement adapté aux femmes vulnérables (personnes âgées, femmes handicapées, etc.), pour s'assurer qu'elles puissent aussi exprimer leurs préoccupations sans barrière. <p>3. Sensibilisation et inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener des campagnes de sensibilisation auprès des conjoints des femmes entrepreneures, surtout dans les zones à forte dominance patriarcale, afin de faciliter l'acceptation et la réussite du projet. <p>4. Implication d'acteurs de l'écosystème</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer le processus de mise en œuvre en collaboration avec des acteurs pertinents de l'écosystème entrepreneurial, tels que CARE Bénin (via le projet MIHR), qui disposent déjà d'expériences et de pratiques réussies dans l'appui à l'entrepreneuriat féminin. <p>En résumé, la Cheffe de l'ANPE Atlantique a insisté sur la nécessité d'une approche inclusive et de proximité, à travers l'implication des collectivités et ULPE, un MGP accessible et</p>		bénéficiaires .

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>adapté aux plus vulnérables, une sélection rigoureuse et équitable des bénéficiaires, ainsi que la prise en compte des dimensions socioculturelles et partenariales pour garantir la réussite du WEDAF.</p>		
Réseau WIN Bénin	21/08/2025 Cotonou	<p>La séance d'échanges avec le Réseau WIN Bénin a permis de mieux comprendre son rôle, ses acquis et ses attentes vis-à-vis du projet WEDAF. WIN Bénin est une organisation de référence dans l'écosystème entrepreneurial féminin du pays. Depuis sa création, il a déjà accompagné plus de 30 000 femmes entrepreneures et dispose d'une base de données riche et actualisée sur les femmes entrepreneures à l'échelle nationale, ce qui constitue un atout majeur pour tout projet ciblant l'entrepreneuriat féminin.</p> <p>Le réseau a exprimé sa satisfaction de voir le projet WEDAF s'inscrire en cohérence avec ses missions, notamment la promotion de l'entrepreneuriat féminin, le renforcement des capacités et la mise en réseau des femmes entrepreneures.</p> <p>Au cours des discussions, WIN Bénin a formulé plusieurs recommandations stratégiques pour renforcer l'impact du projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. associer les réseaux et associations de femmes entrepreneures dans la mise en œuvre du WEDAF afin de faciliter l'identification et la mobilisation des bénéficiaires, tout en garantissant une meilleure représentativité ; 2. créer un creuset de dialogue régulier entre les femmes entrepreneures afin de favoriser l'échange d'expériences, la résolution collective des difficultés et le développement de synergies ; 3. capitaliser sur les acquis et la base de données du Réseau WIN pour atteindre efficacement les bénéficiaires du WEDAF ; 4. prévoir un appui institutionnel et technique en faveur des associations féminines actives dans le secteur de 		

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>l'entrepreneuriat, afin de renforcer leur capacité d'accompagnement de leurs membres ;</p> <p>5. mettre en place un système de communication et de dialogue permanent entre les bénéficiaires du WEDAF et son unité de gestion, afin d'assurer une circulation fluide des informations et une meilleure prise en compte des préoccupations des entrepreneures.</p> <p>En somme, la rencontre avec WIN Bénin a confirmé l'importance de s'appuyer sur les acteurs déjà actifs et expérimentés de l'écosystème entrepreneurial féminin. Les recommandations formulées soulignent la nécessité pour le projet WEDAF d'adopter une approche inclusive, participative et orientée vers la capitalisation des expériences existantes.</p>		
Femmes entrepreneures réunies au sein de l'ONG Dieu d'Amour	23/08/2025 Abomey-Calavi	<p>La rencontre a débuté par une présentation du projet WEDAF par le consultant, dont l'objectif était de sensibiliser les participantes sur les composantes du projet, de recueillir leurs préoccupations et d'identifier leurs attentes concernant l'accès au financement et l'accompagnement.</p> <p>Les échanges ont permis de relever plusieurs points essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les participantes ont exprimé leur satisfaction quant à l'initiative et ont souligné que ce projet représente une opportunité réelle pour soutenir les femmes entrepreneures dans la consolidation et le développement de leurs activités. Elles ont insisté sur la nécessité d'un accompagnement effectif, notamment durant la phase de mise en œuvre, afin d'éviter que le projet ne reste à l'état de promesse. Certaines intervenantes ont exprimé une crainte liée aux expériences passées, marquées par des promesses 	Les attentes liées à la transparence, à l'accès au financement et à l'accompagnement seront intégrées aux dispositifs du projet.	Définir un mécanisme de communication claire et régulière avec les bénéficiaires. Prévoir un suivi rapproché des femmes vulnérables dans leurs relations avec les SFD

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>non tenues dans d'autres projets similaires. Elles ont donc recommandé que le projet offre des garanties de crédibilité et de transparence.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les participantes ont également mis en avant le besoin de faciliter l'accès aux crédits, en plaidant pour des conditions adaptées à leurs réalités. Une attention particulière a été demandée pour les femmes âgées et vulnérables qui rencontrent souvent des difficultés dans leurs relations avec les SFD. <p>En conclusion, la consultation a montré une forte adhésion des femmes entrepreneures à la philosophie du projet WEDAF, tout en mettant en lumière leurs attentes prioritaires : un accompagnement concret, un accès effectif et simplifié au financement, et une gestion transparente pour restaurer la confiance envers les initiatives de soutien aux femmes.</p>		
CIF Assurance	26/08/2025 Abomey-Calavi	<p>Dans le cadre du projet WEDAF, une rencontre a eu lieu avec un représentant de CIF Assurances Vie afin d'explorer les synergies possibles pour renforcer l'inclusion financière des femmes entrepreneures.</p> <p>Au cours de son intervention, le représentant a rappelé que CIF Assurances Vie accorde une importance particulière à l'éducation financière de ses clients, préalable indispensable avant toute souscription à ses produits. Cette démarche vise à garantir une meilleure compréhension des services proposés et à favoriser une gestion responsable des ressources, compte tenu des réalités socio-économiques rencontrées sur le terrain.</p> <p>Il a également mis en avant le partenariat stratégique avec la FECECAM, qui constitue un levier essentiel pour l'accès au financement. En cas d'octroi de crédits, les bénéficiaires disposent généralement d'un compte ouvert auprès des SFD, ce qui permet un prélèvement direct et sécurisé pour le remboursement des prêts. Cette approche contribue à réduire les risques de défaut et facilite la confiance</p>	<p>Le projet pourrait accueillir favorablement la complémentarité avec la micro-assurance et l'éducation financière proposées par CIF</p>	<p>Explorer un partenariat avec CIF et la FECECAM pour intégrer la micro-assurance aux dispositifs de financement du projet</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>mutuelle entre les institutions financières et les femmes entrepreneures.</p> <p>Par ailleurs, il a été souligné que CIF Assurances Vie intervient principalement dans le domaine de la micro-assurance, rendant ses produits plus accessibles aux femmes entrepreneures, notamment celles qui se trouvent dans la phase de démarrage de leurs activités. Ce positionnement permet de couvrir des risques essentiels et d'offrir une certaine sécurité financière aux bénéficiaires, favorisant ainsi la pérennité de leurs initiatives économiques.</p> <p>En conclusion, la rencontre a mis en évidence la complémentarité entre les interventions du projet WEDAF et l'offre de services de CIF Assurances Vie. L'intégration d'acteurs spécialisés dans la micro-assurance et l'éducation financière constitue une piste importante pour renforcer l'écosystème de soutien aux femmes entrepreneures et faciliter leur accès durable au financement.</p>		
Projet FP2E _ Sèmè City	27/08/2025 Cotonou	<p>La séance a débuté par les remerciements adressés au consultant et aux participants pour leur disponibilité. Le chef de mission du Projet FP2E a invité l'équipe à présenter le projet WEDAF afin de mieux cerner ses objectifs et modalités de mise en œuvre.</p> <p>Le consultant a exposé le projet dans son ensemble, en mettant en avant ses objectifs, ses avantages attendus et les attentes vis-à-vis des parties prenantes. À la suite de cette présentation, les échanges ont permis de recueillir les observations et recommandations des participants.</p> <p>Les représentants du Projet FP2E ont salué cette initiative qui s'inscrit en cohérence avec les programmes déjà en cours dans le pays, notamment ceux visant à soutenir les entrepreneurs en phase de démarrage. Ils ont rappelé que leur propre dispositif repose sur plusieurs composantes, comprenant des programmes de subventions déjà opérationnels, et vise à accompagner les entrepreneurs à travers des diagnostics approfondis, l'identification et la valorisation des innovations.</p>	<p>Le consultant reconnaît la pertinence des leçons du FP2E et propose une collaboration pour renforcer l'accompagnement des femmes porteuses de projets innovants par le WEDAF.</p>	<p>Mettre en place un cadre de collaboration formel avec Sèmè City</p> <p>Cibler les femmes innovantes</p> <p>Intégrer les bonnes pratiques du FP2E dans le dispositif du projet.</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>Ils ont souligné que la collaboration avec le WEDAF pourrait être particulièrement pertinente si les bénéficiaires ciblés sont des femmes porteuses de projets innovants.</p> <p>Au terme des échanges, plusieurs recommandations ont été formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier en amont les cibles prioritaires à accompagner ; • associer les structures spécialisées dans la sélection des bénéficiaires ; • privilégier un accompagnement qualitatif et un suivi rapproché plutôt qu'un appui de masse ; • tirer les enseignements des projets déjà mis en œuvre, notamment le projet FP2E, afin de renforcer la pertinence et l'efficacité du WEDAF. 		
ULPE Abomey-Calavi	28/08/2025 Abomey-Calavi	<p>La rencontre avait pour but de présenter le projet WEDAF, ses objectifs et ses attentes, ainsi que de recueillir les avis et recommandations de l'Unité Locale de Promotion des Entreprises (ULPE) sur les modalités de mise en œuvre et de sélection des bénéficiaires.</p> <p>Après une brève présentation du projet WEDAF et de ses composantes, les échanges ont permis de discuter de l'importance de l'appui aux femmes entrepreneures et des mécanismes les plus adaptés pour assurer une mobilisation efficace des parties prenantes.</p> <p>Recommandations formulées</p> <p>Plusieurs points d'attention ont été soulignés et des recommandations ont été formulées à l'endroit du projet, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier les bénéficiaires en amont et à la base, en s'appuyant sur les faîtières et associations de femmes entrepreneures ; • collaborer avec l'APIEx et les Centres Locaux de l'Entreprenariat (CLE) afin d'optimiser la sélection des cibles ; • utiliser des canaux de communication adaptés tels que les radios 	<p>Le projet tiendra compte des ULPE dans la sélection des bénéficiaires et utilisera des canaux de communication adaptés</p>	<p>Formaliser la collaboration avec les ULPE, Mobiliser les radios communautaires et plateformes digitales Prioriser les femmes en démarrage.</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>communautaires, les plateformes digitales et le réseautage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> accorder la priorité aux femmes entrepreneures en phase de démarrage ou d'amorçage plutôt qu'aux entreprises déjà consolidées ; impliquer systématiquement les ULPE dans les communes lors du processus de sélection des bénéficiaires. <p>La rencontre a permis de confirmer la pertinence du projet WEDAF dans le soutien à l'entrepreneuriat féminin. L'ULPE a exprimé son entière disposition à accompagner le projet, notamment dans l'identification et la mobilisation des bénéficiaires au niveau local.</p>		
INStaD	29/08/2025 Cotonou	<p>La séance a permis de présenter le projet WEDAF, ses orientations et de discuter des possibilités de collaboration avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD).</p> <p>Après la présentation du projet, l'INStaD a exprimé son intérêt pour cette initiative et a marqué sa disponibilité à accompagner sa mise en œuvre, notamment dans les domaines relevant de ses compétences techniques.</p> <p>Axes potentiels d'appui identifiés</p> <p>L'INStaD a souligné plusieurs contributions possibles, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'appui au ciblage des bénéficiaires du projet ; la réalisation d'études d'évaluation intermédiaires, notamment les études de référence de base ; la mise à disposition de données statistiques pertinentes sur les femmes entrepreneures ; la cartographie des entreprises dirigées par des femmes au Bénin. <p>Recommandations formulées</p> <p>En complément, l'INStaD a proposé que le projet WEDAF :</p>	<p>L'appui technique de l'INStaD pourra être mobilisé pour le ciblage, les études d'évaluation et la mise à disposition de données statistiques.</p>	<p>Élaborer un protocole de collaboration avec l'INStaD</p> <p>Prévoir un appui logistique et financier ciblé</p> <p>Intégrer ses données dans la cartographie des femmes entrepreneures</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<ul style="list-style-type: none"> • mette en place un mécanisme de sensibilisation des PME ; • apporte un appui matériel et financier aux activités statistiques menées par l'institution ; • finance des voyages d'études sur la gestion des systèmes d'information sur les PME et sur l'intelligence artificielle. <p>La rencontre a permis de mettre en évidence la valeur ajoutée de l'INSTaD dans le dispositif de mise en œuvre du WEDAF, en particulier dans la production et la diffusion de données statistiques fiables pour éclairer la prise de décision.</p>		
FECECA M	01/09/2025 Abomey-Calavi	<p>La séance avait pour but de présenter le projet WEDAF aux responsables de la FECECAM, de recueillir leurs observations sur les modalités de financement et d'identifier leurs attentes en lien avec la mise en place du projet.</p> <p>Déroulement</p> <p>La réunion a débuté par des mots de bienvenue et de remerciement, suivis d'une présentation détaillée du projet par le consultant. Cette présentation a porté sur les objectifs globaux du projet, ses avantages attendus, ainsi que les attentes vis-à-vis des partenaires financiers et institutionnels. Après l'exposé, les responsables de l'institution ont partagé leurs points de vue et recommandations.</p> <p>Les responsables ont salué l'initiative, en soulignant qu'elle constitue une opportunité importante pour le financement des femmes entrepreneures. Ils ont réaffirmé la disponibilité de leur institution à accompagner le projet, sous réserve que les conditions soient favorables et que la durabilité soit intégrée dans sa conception et sa mise en œuvre.</p> <p>Recommandations principales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les bénéficiaires afin qu'elles s'habituent aux conditions de financement appliquées par les institutions. • Veiller à la manière dont les Structures d'Appui aux Entreprises (SAE) seront 	<p>L'équipe a remercié l'institution pour son ouverture et sa disponibilité à accompagner le projet. Elle a précisé que les conditions de financement, le rôle des SAE et les mécanismes de remboursement seront intégrés dans la conception du dispositif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les recommandations dans la structuration du MGP et du dispositif de crédit. - Associer la FECECAM aux discussions techniques sur les modalités de financement. - Prévoir un mécanisme de gestion des plaintes (numéro

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>associées au montage des dossiers de crédit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mécanismes adaptés pour assurer le remboursement des prêts par les bénéficiaires. • Instaurer un dispositif de gestion des plaintes simple et accessible (plateforme dédiée, groupe de communication en ligne, numéro vert, etc.). <p>La rencontre a permis d'établir un dialogue constructif et de poser les bases d'une collaboration potentielle. Les échanges ont mis en lumière la volonté de l'institution de participer activement au projet, tout en insistant sur la nécessité d'intégrer des mécanismes clairs de pérennisation, de gestion des risques et de suivi des bénéficiaires.</p>		vert, plateforme digitale).
CCIB	03/09/2025 Cotonou	<p>La rencontre s'est tenue dans le cadre des consultations sur le projet WEDAF. Elle avait pour but de présenter le projet aux représentants consulaires, de recueillir leurs avis et préoccupations sur les mécanismes de financement envisagés, ainsi que d'identifier leurs attentes pour une meilleure mise en œuvre.</p> <p>La séance a démarré par les salutations d'usage, suivies de la présentation du projet par le consultant. L'exposé a porté sur les objectifs, avantages et impacts attendus du WEDAF. Après cette présentation, la représentante de l'institution consulaire a réagi et formulé plusieurs propositions.</p> <p>L'initiative a été saluée comme une opportunité importante pour stimuler les activités des femmes entrepreneures. L'institution a rappelé son expérience dans l'accompagnement et le suivi de ce public cible et a exprimé sa disponibilité à collaborer avec le projet. Elle a insisté sur l'importance que son organisation soit considérée comme un acteur à part entière dans la gouvernance du projet, et non uniquement comme une partie prenante secondaire.</p>	<p>L'équipe a salué l'expérience de l'institution dans l'accompagnement des femmes entrepreneures et a confirmé que la CCIB sera impliquée comme acteur clé du projet. Les propositions relatives à la mobilisation, la digitalisation et l'inclusion seront prises en compte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer ses recommandations (digitalisation, sensibilisation, appui fiscal/financier). - Mettre en place un cadre de dialogue régulier avec les associations et groupements de femmes via la CCIB.

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>Propositions et recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • identifier et sensibiliser les femmes entrepreneures, y compris celles issues de l'informel, et encourager leur formalisation ; • former les bénéficiaires sur l'éducation fiscale, financière et les pratiques de gestion ; • promouvoir le marketing digital et l'utilisation des réseaux sociaux comme leviers de développement commercial ; • créer un guichet unique de propriété intellectuelle pour protéger les innovations des femmes entrepreneures ; • intégrer la gestion des risques liés au commerce et au changement climatique ; • instaurer une boîte à suggestions et un numéro vert accessible à toutes les bénéficiaires ; • organiser des rencontres régulières avec les groupements et associations de femmes pour recueillir leurs besoins et attentes ; • accorder une attention particulière aux femmes analphabètes ou peu instruites lors de la sélection des bénéficiaires. <p>La rencontre a permis de confirmer la pertinence du projet et d'identifier des pistes d'amélioration. L'institution consulaire a réitéré son engagement à soutenir le projet, tout en insistant sur la nécessité d'une collaboration structurée et durable pour maximiser les impacts en faveur des femmes entrepreneures.</p>		
PADME	03/09/2025 Parakou (Entretien en ligne)	<p>La rencontre s'inscrit dans le cadre des consultations pour la préparation du PMPP du projet WEDAF. L'objectif était de présenter le projet au PADME reconnue pour son expérience dans l'accompagnement des femmes entrepreneures, et de recueillir ses avis et recommandations.</p> <p>L'institution a rappelé son rôle et ses acquis dans le financement et l'accompagnement des femmes entrepreneures au Bénin. Elle a mis en avant son expertise dans l'écosystème</p>	<p>L'équipe a salué l'expérience de l'institution dans l'accompagnement des femmes entrepreneures et a confirmé que PADME sera impliquée dans la mise en œuvre du projet.</p>	-

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse des commentaires	Réponse de l'équipe de projet	Action(s) de suivi/Étapes suivantes
		<p>entrepreneurial, notamment à travers des dispositifs adaptés aux besoins spécifiques des femmes, qu'elles soient issues du milieu formel ou informel.</p> <p>L'institution a exprimé sa disponibilité à accompagner la mise en œuvre du projet WEDAF, en particulier sur le volet financement des cibles prioritaires. Elle a souligné qu'elle dispose d'une expérience significative en matière de gestion du crédit, de suivi et de recouvrement, grâce à un dispositif d'accompagnement continu qui sécurise le remboursement des prêts.</p> <p>Principales recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller à ce que les retombées du projet ne profitent pas exclusivement aux femmes entrepreneures instruites, mais qu'elles bénéficient surtout aux couches les plus vulnérables et véritablement dans le besoin. • orienter les interventions du projet prioritairement vers les zones rurales, en particulier du centre et du nord du pays, où les femmes rencontrent davantage de contraintes d'accès au financement et aux opportunités. <p>La rencontre a confirmé la pertinence d'impliquer des institutions expérimentées dans le financement des femmes entrepreneures. Elle a permis de mettre en lumière des recommandations stratégiques en matière de ciblage et de territorialisation, essentielles pour garantir l'impact et l'inclusivité du projet WEDAF.</p>		